

**Procès-verbal  
du Conseil Municipal  
du 29 mars 2021 à 16 heures 30**

**Date de Convocation :**

19 mars 2021

**Présent(e)s :**

Célia MONSEIGNE,

**Maire.**

Nicolas TELLIER  
Véronique LAVAUD  
Michel ARNAUD  
Stéphane PINSTON  
Laurence PÉROU  
Marie-Claire BORRELY  
Georges MIEYEVILLE

**Adjoints.**

Florion GUILLAUD  
Joëlle PICAUD  
Michel VILATTE  
Jean-Louis TABUSTEAU  
Thierry TOURNADE  
Vincent POUX  
Christine CLEMENCEAU  
Sarah GACHET  
Laure PENICHON  
Caroline CLEDAT  
Mathieu CAILLAUD  
Sandrine HERNANDEZ (donne procuration à compter du dossier 35)  
Julie COLIN  
Georges BELMONTE  
Arnaud BOBET  
Déborah Marie MARTIN  
Olivier FAMEL  
Vincent CHARRIER

**Conseillers.**

**Absent(e)s excusé(e)s avec procuration :**

Hélène RICHEL (présente à compter du dossier 32)  
Mickaël COURSEAU  
Pascale AYMAT  
Michaël CHAMARD  
Daniel THEBAULT  
Aude PIERRONNET  
Yann LUPRICE

**Secrétaire de séance :**

Stéphane PINSTON

Madame le maire ouvre la séance à 16h30.

**Mme MONSEIGNE** : Je vous propose d'ouvrir la séance du conseil municipal. Je vous remercie de votre présence, je remercie les services qui ont préparé encore une fois tous les dossiers de ce conseil municipal et en particulier tous les dossiers financiers... Fabien HAURET est dans la salle et Valérie ALAPHILIPPE, je les remercie. Je remercie madame CHAMPAGNE, puisqu'on va être essentiellement sur des dossiers financiers aujourd'hui, pour le travail d'accompagnement de la trésorerie de Saint-André-de-Cubzac, et je salue la presse qui est là au fond de la salle, et notre public. Je salue Alain MICHAUD qui nous fait l'honneur d'être là. Nous avons à nouveau convoqué le conseil municipal à 16h30 pour permettre au public d'assister à la séance. Le couvre-feu ayant été repoussé jusqu'à 19h, la séance est ouverte au public jusqu'à 19h. À partir de 19h, on vous demandera de prononcer le huis clos et on demandera au public de quitter la salle du Champ de Foire et de rentrer chez lui à l'heure.

Pour essayer de laisser le temps à nos deux collègues d'arriver, ce matin, la communauté de communes et la commune, sous la houlette de la sous-préfecture, a ouvert un centre de vaccination dans le gymnase Yves Prud'homme. C'est une bonne nouvelle. La presse est au courant, puisqu'ils étaient là ce matin. Pour l'ensemble de nos collègues et de nos services qui n'ont pas forcément suivi cette installation rapide que nous attendions depuis longtemps, mais qui s'est faite dans un délai record. À partir du moment où on nous a dit que l'on pouvait ouvrir, on a eu une semaine pour se retourner. Je vais peut-être laisser Véronique LAVAUD nous dire quelques mots sur le fonctionnement et, aujourd'hui, où on en est du fonctionnement, comment cela s'organise, puisque c'est elle qui est chargée de superviser.

**Mme LAVAUD** : Bonsoir tout le monde. Rapidement, le centre a été inauguré ce matin, ouvert depuis 9 heures, avec la présence de la députée, de l'ARS, de la présidente de l'intercommunalité et de la mairie de Saint-André-de-Cubzac. C'est ouvert depuis ce matin, de 9h jusqu'à 12h30 et de 13h30 jusqu'à 16h, du lundi au samedi. Sur Doctolib, les rendez-vous ont été pris dès le vendredi matin. Là déjà, peut-être trois semaines de rendez-vous ont été pris. Le centre de vaccination était vraiment attendu par la population. Nous pouvons nous en féliciter au niveau de l'intercommunalité, comme avec les services de la mairie, d'avoir très rapidement mis en place ce centre de vaccination. Par jour, il y aura entre 175, 180 personnes de vaccinées. Doctolib est presque saturé dès maintenant. C'est pour vous dire à quel point la population attendait ce centre. Nous pouvons nous féliciter de cette ouverture. Après, je pense qu'il reste encore quelques créneaux – c'est un petit peu un appel – si vous avez des disponibilités de voir avec le directeur général adjoint, Sébastien GANTCH, de l'intercommunalité pour vous inscrire. Pour l'instant, il doit être ouvert jusqu'à la fin juin. Je sais qu'il reste encore quelques créneaux pour assister à cette vaccination et être assez prévenant des personnes qui se font vacciner, puisqu'il y a une salle de repos dans le gymnase qui est aménagée pour les plus vulnérables. Que vous dire de plus, que c'est une bonne chose que d'avoir mis ce centre de vaccination sur le territoire. Il me semblait important, en plus de celui de Cars et de l'hôpital de Blaye, c'était important qu'il y ait ce centre de vaccination sur Saint-André-de-Cubzac.

**Mme MONSEIGNE** : Merci Véronique. Le centre est ouvert. Il devrait rester ouvert jusqu'à cet été, peut-être, on l'espère, avant la fin de l'été, parce que cela voudrait dire que tout le monde a été vacciné, mais peut-être jusqu'au mois d'août si nécessaire. On remercie les services de la communauté de communes qui se sont dévoués, l'ensemble du personnel et les bénévoles qui viennent les samedis, puisque le personnel n'intervient pas le samedi. On remercie les médecins et les infirmières qui se sont portés volontaires.

On attend toujours Vincent POUX et Michel VILATTE qui vont nous rejoindre. On a un certain nombre de collègues excusés. L'heure est un petit peu compliquée pour certains. Sont absents ce soir : Georges BELMONTE, qui a donné pouvoir à Arnaud BOBET, Pascale AYMAT qui a donné pouvoir à Michel ARNAUD, Sandrine HERNANDEZ est avec nous, mais elle devra partir avant 18h30, donc elle donnera son pouvoir à Laure PENICHON, Michaël CHAMARD qui a donné pouvoir à Christine CLEMENCEAU, Yann LUPRICE qui a donné pouvoir à Vincent POUX donc il va falloir qu'il arrive,

Daniel THEBAULT qui a donné pouvoir à Marie-Claire BORRELLY, Aude PIERRONNET, qui m'a donné son pouvoir, Hélène RICHET nous rejoindra à 18 h, et qui a donné pouvoir à Sandrine HERNANDEZ, Mickaël COURSEAUX qui a donné pouvoir à Nicolas TELLIER.

Bonsoir Vincent. Je venais de dire que tu avais le pouvoir de Yann LUPRICE. Merci. Est-ce qu'on sait si Michel VILATTE arrive ? Il arrive, parfait.

Je disais, un ordre du jour essentiellement consacré à des dossiers financiers, en particulier l'adoption du budget primitif de 2021, les dossiers d'autorisations de programmes modifiés ou amandés, et le vote des taux 2021 et ensuite un ensemble de dossiers relatifs à des demandes de subventions pour engager nos travaux 2021.

Il faut désigner un secrétaire de séance. La dernière fois, c'était Julie COLIN, je vous propose de désigner Stéphane PINSTON secrétaire de séance, s'il accepte ? Merci Stéphane. Je vous remercie

Concernant le PV du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars, que nous avons réussi à obtenir dans les délais. Est-ce que vous avez des remarques ou des observations ? Pas de remarques, pas d'observations. Je vous propose de passer aux votes pour l'adopter.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le PV du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021 mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Je vous demande de bien attendre d'avoir le micro pour vous exprimer parce qu'autrement, il peut y avoir des difficultés pour notre entreprise de transcription à bien saisir les interventions de chacun d'entre vous.

<b>Dossier N° 31-2021 – Budget primitif 2021 – Budget principal et budget annexe Halte nautique (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)</b>
--

**Mme MONSEIGNE** : le premier dossier c'est le budget primitif 2021. Je ne sais pas ce qui apparaît à l'écran. Ce doit être les éléments de synthèse du budget. Je vais vous faire une présentation résumée, synthétique, de la totalité des budgets, le budget général, budget de fonctionnement et budget d'investissement, et celui de la Halte nautique, sans aller dans le détail de chacun des articles, de chacun des chapitres. Ensuite, on pourra soit répondre à vos questions, soit avoir un débat sur un certain nombre d'éléments, d'observations que vous aurez à faire.

Ce budget 2021, nous l'avons construit dans un contexte sanitaire et socio-économique troublé et incertain. On le voit aujourd'hui. Les annonces se succèdent voire se contredisent sans qu'on ait des certitudes ou des annonces de sortie de crise, au contraire. On s'achemine vers un éventuel re-confinement, territorialisé ou pas, on ne sait pas. On a été obligés de tenir compte de ce contexte-là et d'un certain nombre de dépenses qui pourraient éventuellement être annulées comme en 2020. Toutefois, on a essayé d'être optimistes en prévoyant qu'une bonne partie de la vie sportive ou de la vie citoyenne pourrait reprendre à partir du début de l'été, à la fin du printemps, en inscrivant des moyens budgétaires qui permettront ces reprises de la vie associative. Un budget de transition aussi, puisque vous le savez, je l'avais déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires, la communauté de communes du Grand Cubzaguais a engagé une révision du pacte fiscal et financier et a lancé une étude stratégique qui va inclure l'ensemble des communes du groupement intercommunal. Nous serons tous interrogés et, associés à ce diagnostic. Ce sera pour nous l'occasion de réinterroger la place de Saint André dans ses fonctions de centralité, puisque quand on a une ville centre dans une intercommunalité, il y a beaucoup de services qui sont assurés par la ville centre, et de charges de centralité qui sont aussi assumées par la Ville. Il y en a qui demeureront. Cela fait partie des fonctions de la Ville et puis il y en

a peut-être qui, petit à petit, pourront être transférés. Nous pourrions, à partir de ce travail, tracer des perspectives budgétaires et de projets pour les 5 ou 6 années à venir.

C'est un budget qui confirme notre volonté d'adapter l'armature urbaine de notre ville à une population aujourd'hui supérieure à 12 000 habitants et de poursuivre nos actions en faveur de la transition écologique, avec un niveau d'investissement encore très important en 2021.

Un budget que nous avons construit à partir du réalisé 2020, à partir de nos nouveaux besoins, d'un effort d'investissement toujours soutenu en termes d'aménagements de voirie et de réseaux, en termes d'équipements et de mises en œuvre de politique durable.

Un budget de fonctionnement qui tient compte de notre niveau de recettes, plutôt faible pour une commune de 12 500 habitants avec un potentiel financier qui s'élève à 641 euros, alors que la moyenne de la strate est à 1 149,47. Mais l'autre jour, les services fiscaux nous ont dit que la réforme des valeurs locatives était dans les rails... j'espère que c'est vrai, madame CHAMPAGNE – et qu'elle devrait s'engager à partir de 2023. J'espère qu'on ne reviendra pas dessus, parce que cela permettrait de rééquilibrer, pour notre commune, un certain nombre de choses. Pour autant, malgré ces recettes toujours contenues, nous ne souhaitons pas toucher au taux de fiscalité cette année. Nous attendons l'étude fiscale et financière engagée au sein du bloc intercommunal pour réexaminer cette question fiscale.

Bonsoir monsieur BELMONTE.

**M. BELMONTE** : Bonsoir.

**Mme MONSEIGNE** : Je salue votre arrivée. Merci d'être là.

Un budget qui malgré tout va rechercher les moyens d'adapter notre niveau de service à la population.

Un budget qui s'équilibre à 12 239 085,08 euros en fonctionnement et 8 849 182,75 euros en investissement.

En termes de recettes, pour construire ce budget, nous sommes partis des excédents de 2020. Je rappelle 2 252 411,28 euros, auxquels on a ajouté l'excédent de l'année antérieure, 1 403 528,59 euros. Je vous rappelle qu'au compte administratif, on a affecté 2 048 097,79 euros au déficit d'investissement et 1 607 842,08 euros en recettes de fonctionnement, c'est-à-dire qu'en fonctionnement, on part avec une recette affectée de 1 607 842,08 euros.

Concernant les recettes nouvelles, celles attendues pour 2021, d'abord vous dire qu'on n'a pas connaissance aujourd'hui du montant des dotations DSU et DGF. On a considéré des évaluations à partir des notifications de l'AMG, puisqu'ils ont des simulations de calcul.

Sur la fiscalité des ménages, comme chaque année, on a estimé une augmentation des bases. La population augmente, donc la fiscalité augmente, pas les taux, mais les bases augmentent. Avec nos services, on a évalué une augmentation des bases de 6 %... c'est très optimiste, c'est le maximum... à hauteur de 6 950 000 euros, avec un total de recettes fiscales qui s'élève à 7 041 756 euros.

Sur les recettes de services, là aussi, on a essayé d'être optimistes pour 2020, des recettes de services qui sont essentiellement des recettes de services scolaires. La cantine devrait fonctionner toute l'année si on n'est pas re-confinés. On a une évolution du nombre de rationnaires à la cantine, donc de recettes d'élèves qui fréquentent les accueils périscolaires. Une recette de services que l'on évalue à 664 440 euros. Je l'ai dit, les recettes des dotations, puisqu'on n'a pas de notifications, on s'est basés sur les simulations transmises par l'Association des Maires de France. La DGF est évaluée à 1 126 547 euros et la dotation de solidarité urbaine à 1 340 000 euros, auxquelles il faut rajouter les dotations classiques et fonds de péréquation.

Le total des recettes réelles de fonctionnement qui nous permettent de construire notre budget s'élève à 10 590 124 euros. Je l'ai dit, quand on rajoute l'excédent reporté de 2020, on a un total général qui s'élève 12 239 085,08 euros. Cela pour les recettes de fonctionnement.

Avec ces 12 millions, qu'est-ce qu'on fait ? On ne s'écarte pas trop non plus, ce n'est pas un budget énorme.

En dépenses de fonctionnement, la plus grosse partie de nos dépenses de fonctionnement est consacrée à nos services et aux moyens humains associés aux services, c'est-à-dire les dépenses liées au personnel. Cette année, ces dépenses, nous estimons qu'elles vont augmenter par rapport au budget 2020 de 1,5 %, et par rapport au réalisé de 4,6 % sur l'année 2021. Elles sont consacrées, je l'ai dit, à la rémunération du personnel, le personnel titulaire, dont les volumes restent à peu près identiques. On intègre chaque année entre 5 et 10 agents que l'on nomme. Cette année, il y en a eu 9 de nommés, ce sont des agents qui font des remplacements de longue durée très souvent, que l'on arrive à intégrer, soit parce qu'un agent prend sa retraite, soit parce qu'on a des augmentations de services à assurer. Nous allons remplacer le départ à la retraite d'un agent au service communication, anticiper le départ d'un policier municipal, notre chef de la police municipale. L'idée est de recruter avant qu'il parte à la retraite pour avoir un service bien doté et mettre en place la police de l'urbanisme, en tout cas si on peut mettre en œuvre le permis de louer et le permis de diviser, il faut le faire avec la police municipale qui sera en charge des contrôles.

Nous avons besoin de renforcer les services techniques. On est en train de réfléchir aujourd'hui au positionnement, aux fiches de poste. Ce sont des recrutements qui vont se faire certainement, pour la police municipale et la communication, avant l'été, le service technique peut-être après l'été avec les délais, donc un impact mesuré sur les charges de personnel. Il y aura déjà un impact sur une partie de l'année et on le retrouvera en 2022. On a des rémunérations liées aux personnels contractuels qui sont en hausse, puisque cette année, c'est plus de 80 000 euros de plus, parce que nous avons des agents titulaires qui sont partis, des fonctionnaires, qui ont été remplacés par des contractuels. On a, à la communication et à l'urbanisme des cadres qui, aujourd'hui, sont des chargés de mission, que l'on rémunère sur la ligne budgétaire affectée aux rémunérations des personnels contractuels. Nous avons aussi un certain nombre de cotisations, et les élections peut-être à organiser. Nous l'avons prévu. Depuis quelques années, les régimes indemnitaires des fonctionnaires de catégorie C, nous essayons de les réviser, de les réévaluer régulièrement chaque année. C'est ce qui avait été décidé au CHSCT et au CT et qui est mis en œuvre.

Bonsoir, Michel, on vient juste de commencer.

Sur les charges à caractère général, nous les situons au niveau que nous avons envisagé en 2020. Je l'ai dit, on essaie d'être optimistes. Malgré tout, on sait qu'on est déjà en avril bientôt et une partie de la vie associative et toutes les manifestations n'ont pas eu lieu. Il y a des dépenses que nous n'engagerons pas cette année et que nous n'aurons pas en 2021. Des charges à caractère général que nous évaluons à 2 194 916 euros. Des fournitures de repas de cantine sans interruption cette année, enfin on l'espère. J'espère qu'on ne sera pas reconfinés. Une légère augmentation sur les prestations de maintenance, puisqu'on a renforcé la maintenance informatique – il y a 20 000 euros en plus – la maintenance préventive du matériel de cuisine aussi. On va éviter d'être en panne de façon urgente et de devoir remplacer dans l'urgence, de pouvoir prévenir des casses et de remplacer le matériel avant.

Sur les remboursements au groupement, c'est-à-dire ce que nous remboursons à la communauté de communes, vous aurez noté, il y a un changement d'affectation. Ce n'est pas une augmentation des services. Éventuellement, demain, selon le moment où sera recruté le chargé de mission Petites Villes de Demain, une partie du reversement lié à ce poste par la commune. On devrait en savoir plus dans quelques semaines. Il faut pouvoir le financer.

Sur les charges de gestion courante, elles sont pratiquement identiques à 2020 pour un montant de 791 932 euros. Ce sont je rappelle les contributions au SDIS, au SDEEG, notre part de financement à l'école Sainte Marie. Nous avons prévu de verser aux associations le montant des subventions qui est demandé, qui sont les mêmes montants de subventions, parce que pour les associations, même s'il n'y a pas eu de manifestations et s'il y a moins d'activités, ils ont eu aussi zéro recette sur l'exercice 2020, ou très peu de recettes. Elles ont parfois des salariés à payer et des charges courantes. Il est important de permettre aux associations de continuer à avoir des comptes à l'équilibre. On se réserve également, la possibilité de renforcer le soutien au CCAS si l'impact de la crise sanitaire était notable dès cette année.

Je vous rappelle aussi que les intérêts de la dette diminueront de 20 000 euros cette année. On aura des charges qui vont diminuer.

En investissement, c'est un budget d'investissement qui s'équilibre, je l'ai dit tout à l'heure, à 8 849 182 euros. On a des restes à réaliser pour 1 103 225 euros, un solde négatif à reporter de 1 364 306 euros, donc un report à inscrire de 2 467 537 euros. Ce sont les restes à réaliser. Ce sont 2 467 537 qu'il faudra financer. Cette année, il est proposé d'inscrire sur le budget 2021 des nouvelles opérations d'investissement pour un montant de 6 381 650 euros. Il y a peu d'années où on a eu un niveau d'investissement aussi important. C'est vrai qu'il y a pas mal de restes à réaliser, mais des nouvelles opérations pour plus de 6 millions d'euros.

Des opérations, parmi celles-ci, il y a quand même les opérations programmées qui sont inscrites dans le cadre des AP/CP. Cette année, c'est un montant de 1 776 000 euros qui devraient être investis dans le cadre de ces opérations avec, on le verra dans le tableau des AP/CP, trois nouvelles autorisations de programme. Ensuite, on a prévu l'éventualité de pouvoir faire des acquisitions foncières, donc d'avoir les moyens à hauteur d'un million d'euros de faire des acquisitions foncières et notamment, la capacité de pouvoir acheter un emplacement réservé au sud de la ville, qu'on appelle les terrains du château Lamothe, qui se trouvent entre la rue Mondenard et la rue Nationale. Si les héritiers mettaient en vente cette propriété, nous serions tenus de l'acheter. Et l'extension du parc des Roses qui est inscrite. Si ces éventualités venaient à se concrétiser cette année, ce que nous souhaitons aussi, nous pourrions en faire l'acquisition.

Nous engagerons des travaux dans les écoles pour un montant de 181 425 euros, avec la poursuite des travaux d'isolation et l'installation de lavabos à l'extérieur, puisque la crise sanitaire nous a montré qu'augmenter le nombre de sanitaire et de lavabos était important. Des travaux d'aménagements de voirie pour pratiquement 1 200 000 euros, 1 188 900 euros. Pas mal d'achats de matériels roulants et de transport cette année. Je pense qu'il faut qu'on arrive à mettre à niveau notre matériel roulant et nos équipements si on veut permettre à nos services de mieux travailler et de façon plus efficace, pour 264 000 euros. Les travaux dans le cimetière, 106 000 euros. Il s'agit du remembrement des cimetières, ces opérations de levées de corps qui permettent de pouvoir réoccuper des concessions abandonnées. La poursuite de notre restructuration de l'éclairage public pour un montant de 160 000 euros cette année. Je pense que bientôt, on aura des leds partout et un éclairage public sobre sur la totalité de la commune. Un certain nombre de travaux d'entretien et d'acquisitions de matériel. Éventuellement, une nouvelle opération frigo partagé si on peut l'installer. Sans oublier le remboursement du capital de la dette qui, cette année, s'élèvera à 636 730 euros.

Sur les recettes d'investissement, pour financer ces plus de 8 millions d'investissement, on pourra utiliser les excédents de fonctionnement de l'année dernière, les 2 048 097 euros et le virement de la section de fonctionnement de 3 442 987 euros, ce qui représente une partie importante. Cette année, on va avoir un auto-financement qui va être supérieur à 50 %. Ce n'est pas tous les ans de la même façon. Cela veut dire que les excédents de fonctionnement qui ont été rendus possible – personne ne le souhaitait – qui ont été l'effet collatéral de la Covid avec un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été engagées nous permettent d'avoir un niveau d'investissement élevé pour l'année 2021. C'est de l'argent qui est réinvesti directement dans les travaux ou des aménagements.

Les restes à réaliser en subventions s'élèvent à 419 434 euros, ce sont des subventions qui n'ont pas été versées l'année dernière. Pour les nouvelles subventions, aujourd'hui, les seules notifications que nous avons s'élèvent à 524 444 euros. On en aura certainement plus, mais ce sont celles que nous avons inscrites, parce que celles-là, nous les connaissons. Un retour de FCTVA pour 702 150 euros. On a évalué une taxe d'aménagement – on ne sait jamais trop – à 250 000 euros et les amortissements, en tout cas, les dotations d'amortissements pour 529 736 euros.

Un autofinancement à hauteur de presque 60 %, des subventions et un FCTVA pour un montant de 28 %, et à cela on ajoute un emprunt de 800 000 euros que nous mobiliserons uniquement si nous avons besoin de faire des acquisitions foncières ou immobilières cette année. L'idée n'est pas de freiner les travaux, les investissements, le programme d'investissements inscrit dans les AP/CP ou dans les plans d'investissement. Au contraire, c'est de continuer et d'emprunter pour des acquisitions éventuelles dans l'année.

Voilà de façon synthétique la présentation du budget principal.

Sur le budget annexe de la halte nautique, on en a déjà largement parlé. En fonctionnement, c'est un budget qui s'équilibre à 18 334,04 euros. On a des recettes de loyers qu'on a inscrites a minima. Ce sont des recettes de 2020. Après les travaux, elles devraient augmenter. Je suis rassurée, parce qu'aujourd'hui, il y a une liste d'attente pour mettre son bateau. En principe, toutes les places seront occupées. Pour l'instant, on a inscrit les recettes minimums à hauteur de 7 472,71 euros, mais je pense que cela sera beaucoup plus. En face, il y a un excédent de fonctionnement qu'on a reporté de 10 594 euros. On aura des dépenses d'entretien pour 6 650 euros et des dotations aux amortissements pour 7 693 euros. C'est un fonctionnement très classique. On a des loyers, des reports de la dotation de fonds que la Halte nautique avait au départ. Avec cela, on finance les entretiens courants et la gestion.

En investissement, je rappelle que la ville a versé une subvention exceptionnelle d'investissement de 110 000 euros permettant d'armer la halte nautique de jupes, de façon qu'en cas de fortes marées, ou de gros temps, les bateaux ne passent pas sous la halte. Les travaux devraient être réalisés avant la fin avril. Un budget investissement de 125 215,29 euros, 123 375,29 euros de travaux et 1 840 euros de restes à réaliser. Ce sont des petits travaux qui ont été engagés et que nous devons payer cette année.

J'ai essayé d'être brève, synthétique, pour laisser plutôt le temps des discussions, des questions ou des observations. Oui, monsieur BOBET.

**M. BOBET** : Merci. Juste pour ma gouverne, je remarque effectivement le projet d'acquisitions foncières pour un million d'euros, chiffre tout rond, et nous avons une délibération à venir, je crois, pour l'achat de parcelles qui relève de la parenthèse des projets d'investissement, parcelles Bois de Lafont pour 100 000 euros. J'aurais simplement aimé avoir un petit peu plus d'explications sur les 900 000 restants. J'ai entendu ce que vous avez dit, mais j'aimerais qu'on puisse mettre des montants sur ces futurs projets. Merci.

**Mme MONSEIGNE** : J'ai dit, on a inscrit là des éventualités. Les terrains du château Lamothe, je n'ai plus en tête, mais je crois que c'est 5 ou 6 000 m<sup>2</sup> en zone U, donc cela vous donne une idée du prix des terrains. C'est un ensemble. Il y a un bien immobilier et le parc derrière qui est l'emplacement réservé que la commune avait fait dans son PLU pour pouvoir faire un parc public au sud de la ville. C'est une zone humide importante à préserver. En zone U, on se dit que cela peut vite chiffrer. Ensuite, il y a l'extension du parc des Roses, c'est-à-dire de la propriété qui fait l'angle de la rue Dalzac et de la rue des Roses, qui est aussi en zone U, qui a été à vendre, pour laquelle on a fait une proposition, mais depuis, le propriétaire a retiré la vente, donc c'est un peu compliqué. On ne sait jamais, demain, cela peut revenir sur le marché de la vente. On se dit qu'on peut très vite arriver à pas loin d'un million d'euros si des opérations comme cela – enfin je n'espère pas plus – sortent, et que l'on nous demande de les acquérir. Ce n'est pas du tout juste. On n'a pas fait chiffrer. D'abord, on ne sait pas si cela va être vendu. On connaît un petit peu le marché à Saint-André-de-Cubzac. Il y en a un qui est en emplacement

réservé de toute façon. On ne peut pas spéculer sur ce bien. Il est à la valeur du marché. Sur d'autres parfois, c'est un peu plus compliqué. Les parcelles du Bois de Lafont, ce sont des zones naturelles, donc c'est plus facile. Celles-ci, on va délibérer tout à l'heure donc on connaît leur valeur. C'est une estimation. À partir des m<sup>2</sup> et en fonction du marché de Saint-André-de-Cubzac, on a mis un million d'euros. On est à peu près dans l'échelle. Oui, M. FAMEL.

**M. FAMEL** : Madame le maire, chers collègues, quelques interrogations et quelques constats sur le vote du budget, sur la section de fonctionnement, détail des dépenses, page 15, nous notons que les entretiens de terrains, les réparations de bâtiments publics sont en baisse par rapport à l'année dernière que nous augmentons singulièrement le budget, les études et des recherches. Là, c'est pour ma gouverne, je vois que le montant des transports collectifs passe de 80 200 à 103 200. J'aimerais savoir quelle est l'augmentation, puisqu'on peut penser qu'en 2020, nous étions à occupation complète hors problématique Covid en ce qui concerne le budget. Et enfin et surtout, des frais de télécommunications qui sont exponentiels. J'aimerais savoir – c'est bien qu'on échange et que l'on communique – quelle est la justification de cette augmentation conséquente ?

**Mme MONSEIGNE** : Je vais essayer de répondre par la question la plus facile, c'est-à-dire celle des transports. Avant, on encaissait les recettes et on remboursait au Département. Quand la Région a repris, ils ont pris toute la régie. On rembourse à la Région directement une partie du reste à charge pour la commune. Je rappelle que la Région finance les transports scolaires pour les élèves qui habitent à plus de 3 kilomètres, c'est gratuit. Quand ils habitent à moins de 3 kilomètres, la Région finance – de mémoire, mais on pourra vous donner le détail – une partie du transport. C'est plafonné. La ville a décidé de financer le reste. On n'a pas bougé les tarifs de transport des enfants qui chez nous étaient vraiment symboliques. Le reste à charge pour la commune est plus important, ce qui n'était pas le cas avec le Département qui s'alignait sur la participation de la commune et n'appliquait pas la règle des 3 kilomètres pour les enfants du transport scolaire du premier degré. C'est la première réponse.

Ensuite, page 15, vous m'avez dit sur l'entretien des espaces verts... c'est cela ?

**M. FAMEL** : Non, entretien de terrain, c'est le 61521 et le 615221. C'est anecdotique, mais ce n'est quand même pas une baisse légère sur l'entretien des terrains et l'entretien des réparations des bâtiments publics. J'ai entendu votre discours tout à l'heure d'introduction et de présentation des investissements. On investit un peu moins, enfin dans le fonctionnement et surtout la question était sur les frais de télécommunications qui passent de 47 500 à 54 900, en arrondissant.

**Mme MONSEIGNE** : Sur les entretiens de terrain, il y a une augmentation de l'enveloppe budgétaire.

**M. FAMEL** : Je ne sais pas. Je vois 102 400 et je vois une proposition nouvelle 95 400.

**Mme MONSEIGNE** : Ah oui, pardon, sur le budget. Vous savez que chaque année, on entretient les terrains en herbe et le terrain synthétique. Il y a des opérations – je ne sais pas comment cela s'appelle – on resable les terrains de sport. Cela ne se fait pas chaque année. On avait prévu en 2020 cette réalisation. Elle nous a coûté un petit peu moins cher en entretien. Les terrains ont été moins utilisés, donc on a diminué nos charges d'entretien de terrain. On avait inscrit 102 000, parce qu'on avait cette opération de sablage des terrains de foot cette année-là, qu'on n'aura pas cette année. Et le nouveau contrat d'entretien des espaces verts, c'est pratiquement 15 000 euros de plus.

Ensuite, sur les frais de communications, parce qu'il y en a plusieurs...

**M. FAMEL** : La 6262.

**Mme MONSEIGNE** : Les téléphones mobiles, en réalisés, on avait 45 000, on a inscrit 54 000. Je pense qu'on a changé notre contrat de mobiles. Il y en a plus et on a dû changer d'opérateur, mais quand on a fait le marché de toute façon, il y avait une augmentation du marché. Je regarde Fabien HAURET, c'est cela. Il y a le montant du contrat des mobiles qui est plus élevé. La facture annuelle internet de



l'école Rosette Chappel qui va être facturée en 2021. Je n'ai pas le montant de la facture. Est-ce qu'on connaît le montant de la facture pour voir quel est l'impact ? On pourra vous le donner.

**M. FAMEL** : Je vous remercie. Sur la section de fonctionnement, sur le détail des recettes, on note que les impôts directs locaux ont augmenté, que la dotation forfaitaire a également augmenté et que la dotation de solidarité urbaine, dans les prévisions, a singulièrement aussi augmenté. Cela nous permettra effectivement de faire des travaux et des actions sur le territoire. Juste à 100 euros près, le département qui est un peu moins que l'année dernière.

**Mme MONSEIGNE** : Pardon.

**M. FAMEL** : Le 7473, la dotation du département est légèrement inférieure à celle de l'année dernière, de 100 euros.

**Mme MONSEIGNE** : Oui, parce que nous avons, dans cette subvention du département, la subvention du COTEAC, ce sont les subventions qui sont versées à la mairie pour la gestion du contrat opérationnel culturel que nous avons mis en œuvre avec Latitude Nord Gironde. Cette subvention, c'est souvent la variable d'ajustement. Je ne sais pas si cette année elle est maintenue à ce niveau-là. La deuxième chose, c'est que cette année, on n'a pas organisé les écoles multisports donc on n'a pas la recette. Il y a beaucoup de subventions du Département qui sont des subventions de fonctionnement pour des actions mises en œuvre. Quand elles ne sont pas mises en œuvre, on n'a pas la dépense. On n'a pas eu la dépense de l'école multisports, mais on n'a pas les recettes non plus. Vous savez que sur les dotations de solidarité, elles évoluent en fonction de la population, heureusement, chaque année. C'est ce qui permet à l'Association des maires de France d'avoir mis en place un outil qui nous permet d'évaluer le niveau de dotations que l'on va avoir, parce que c'est vraiment proportionnel aux évolutions de population sur le territoire.

**M. FAMEL** : Dernière question sur la section d'investissement, en détail des dépenses, nous avons chapitre 2151 et chapitre 2152 – 2151, réseau de voirie, nous passons de 644 000 à 1 188 900. On aimerait savoir ce à quoi cela correspond, est-ce que c'est effectivement la rétrocession, la rémunération des passages de différents concessionnaires, et surtout cette baisse significative des installations de voirie ? Qu'est-ce que vous entendez par installations de voirie ?

**Mme MONSEIGNE** : Installations de voirie, c'est tout ce qui concerne la voirie. Ce sont les routes, les cheminements cyclables, les trottoirs. Ce sont vraiment les reprises de voirie. Il y a une partie des réseaux, parce que quand on fait de la voirie, on touche aux réseaux. Dedans, il n'y a pas d'hydraulique. Je vais regarder le contenu. On a uniquement la voirie. Il n'y a pas d'hydraulique. L'hydraulique fait l'objet des opérations programmées. Je rappelle qu'on a un marché voirie qui est passé, en 2015 ou 2016, de 700 000 euros à aujourd'hui 1 200 000. C'est à peu près cela. Cette année, il y aura par exemple de programmer dans le cadre de ces investissements le chemin du Pas de Monac dans sa totalité, la deuxième tranche du chemin du Plantier – on le verra dans les délibérations, parce qu'il y a des demandes de subventions – le chemin Monein, la route de Saint-Romain, les études pour le chemin de Lapouyade et après, il y a des travaux divers. Il y a des reprises de voirie à faire qu'on a estimées à peu près à 100 000 euros. Il y a de grosses opérations, plus un reste à réaliser de 360 000 euros.

**M. FAMEL** : J'entends bien madame le maire, mais là, vous parlez de grosses opérations. La population est évidemment en attente des grosses opérations, mais aussi de l'entretien courant. J'ai reçu la réponse suite au courriel. On continuera à faire le tour des voiries communales. Ce qu'attendent les gens, ce n'est pas forcément une réfection complète de la voirie, c'est – *inaudible* – entre les trous qui jonchent les différentes rues de la commune.

**Mme MONSEIGNE** : Il y a deux choses. Je ne vais pas faire des observations contraires, parce que nous aussi on circule et on sait bien qu'il y a des routes qui ont besoin d'entretien urgent, de reprise de chaussée pour éviter les trous. Je pense que sur certaines routes qui sont particulièrement traversantes, il faut arrêter de mettre des rustines. Au bout d'un moment, il faut programmer des opérations lourdes,

changer les structures. Aujourd'hui, ce ne sont plus les 4L et les 2CV qui passent sur les routes. Ce sont des 4x4 lourds, parfois des camions qui se perdent malgré les interdictions de circuler. On n'a pas de bord de rives sur beaucoup de routes très traversantes, notamment celles qui irriguent La Lande-de-Fronsac, Salignac, Val-de-Virvée, voire après Saint-Romain et Asques de l'autre côté. On a besoin de structurer ces chaussées, de vraiment les équiper et de faire des reprises sérieuses. C'est pour cela qu'on met plutôt l'argent là-dedans, pour ne pas avoir à y revenir dans les trois ans.

Ensuite, je suis d'accord avec vous. Il faut qu'on sache faire des rustines là où c'est nécessaire. Je disais tout à l'heure que dans les prévisions d'équipements, on avait inscrit presque 270 000 euros d'achats de matériels. On a aussi inscrit – on ne le voit pas en fonctionnement – des temps de formation, puisque je souhaiterais que notre personnel monte un peu en termes de professionnalisation, plutôt que d'aller mettre des pelletées d'enrobé dans les trous, puissent faire les rustines propres, découpées, qui tiennent un peu plus longtemps que quelques mois après la pluie. Je partage moi aussi ces observations. On va essayer de réparer mieux en attendant de reprendre les structures de chaussée partout où cela sera nécessaire. On sait très bien – vous le savez mieux que moi – que sur les voies très traversées, si on ne change pas les structures, si on ne met pas les bords de rives comme il faut, si on n'aménage pas de façon sérieuse – on a déjà testé – cinq ans après, tout est à refaire. Quand on se contente de mettre du bicouche, même en grattant, cela ne suffit pas. La volonté, elle est celle-là. Je sais que c'est la commande qu'on a passée à notre directeur des services techniques de pouvoir mieux former notre personnel et le doter du matériel adapté à ces travaux. L'ambition est importante et je pense que la charge aussi. Il y en a pour quelques années entre les trottoirs et les routes esquinées.

Ensuite, sur certaines routes, on est en discussion aujourd'hui. Je pense qu'il y a des routes qui ont été très dégradées par des gros travaux. Je pense à la station d'épuration et au méthaniseur qui ont dégradé tout le chemin de Peyrot, le chemin de Gombaud, la route de Terrefort et le chemin de Labry. On est en discussion avec le Syndicat d'adduction d'eau potable pour au moins faire une reprise cette année et quand les travaux seront finis, pour qu'on étudie ensemble une restructuration totale de ces chaussées, en tout cas le chemin Terrefort et le chemin de Labry, parce qu'on sait que des camions lourds continueront d'y passer et en plus grand nombre. Là aussi, on aura des travaux à faire en commun. Cette année, il y a des équipements de sécurité aussi qui vont être mis en œuvre, notamment sur la rue Henri Grouès et la route de Bourg. Ce virage est particulièrement dangereux quand il est pris à plus de 50 kilomètres à l'heure, ce qui arrive encore régulièrement. J'espère que je pourrai satisfaire les attentes des citoyens et aussi les nôtres et que l'on va pouvoir réaliser de façon plus efficace les travaux de voirie. Chaque citoyen peut notifier s'il se rend compte qu'il y a des trous, des dégradations qui sont accidentogènes, il peut nous le signaler. On essaiera d'y aller en urgence. Je crois qu'ils ont commencé. Est-ce que j'ai répondu à vos questions ? Est-ce qu'il y a d'autres observations sur le budget ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer aux votes. Là, on vote ensemble le budget général et le budget de la Halte nautique qui sont imbriqués. Il y a un seul vote.

Sur le budget 2021, le budget principal et le budget annexe de la halte nautique, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 5. Merci.

Le budget primitif 2021 principal et le budget annexe de la Halte nautique mis aux voix sont adoptés par 28 voix pour et 5 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN, MM. FAMEL, CHARRIER).

<b>Dossier N° 32-2021 – Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)</b> <b>(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)</b>
--

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L.263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Vu le bilan annuel d'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement réalisé à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2020 et du débat d'orientation budgétaire 2021, lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le tableau qui suit, indiquant notamment la clôture d'une autorisation de programme (l'extension de l'école R. Chappel) et la création de trois nouvelles autorisations de programme : le réaménagement du chemin de Lapouyade, les travaux de consolidation du quai du Port de Plagne et la reconstruction du pont de Lapeyre.

N° AP	Libellé	CP antérieurs réalisés	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Total AP	
AP 2018-01	Réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales et réseaux (OP 201702)	32 068,80 €	100 000,00 €	1 200 000,00 €	1 100 000,00 €	2 432 068,80 €	
AP 2018-02	Extension de l'école R. Chappel (OP 201801)	734 604,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	734 604,26 €	AP Clôturée
AP 2018-03	Extension de l'école S. Lacore (OP 201703)	810 939,61 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	890 939,61 €	
AP 2018-04	Construction d'une passerelle interquartiers Bois Milon - centre ville (OP 201805 et 4581)	1 507 132,50 €	195 867,50 €	0,00 €	0,00 €	1 703 000,00 €	
AP 2018-05	Aménagement de la rue E. Dantagnan (OP 201803)	1 367 672,50 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 767 672,50 €	
AP 2019-01	Extension des locaux de la Plaine des Sports (OP 201901)	24 720,64 €	300 000,00 €	425 279,36 €	0,00 €	750 000,00 €	
AP 2019-02	Réaménagement du site de Montalon (OP 201802)	13 417,68 €	340 000,00 €	0,00 €	0,00 €	353 417,68 €	
AP 2019-03	Restauration du Château Robillard (OP 201902)	81 952,81 €	78 911,19 €	0,00 €	0,00 €	160 864,00 €	
AP 2019-04	Aménagement du chemin de Patoche et giratoire rue Nationale (OP 201903)	917 640,92 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	932 640,92 €	
AP 2020-01	Réalisation d'une halle sportive - La Garosse (OP 202001)	12 872,66 €	100 000,00 €	1 187 127,34 €	200 000,00 €	1 500 000,00 €	
AP 2021-01	Réaménagement du chemin de Lapouyade (OP 202101)	0,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	Nouvelle AP
		0,00 €	100 000,00 €	1 000 000,00 €	300 000,00 €	1 400 000,00 €	

AP 2021-02	Travaux de consolidation du quai du port de Plagne (OP 202102)						<i>Nouvelle AP</i>
AP 2021-03	Reconstruction du pont de Lapeyre - Chemin de Cabarieu (OP 202103)	0,00 €	40 000,00 €	260 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	<i>Nouvelle AP</i>
Total :		5 503 022,38 €	1 849 778,69 €	4 372 406,70 €	1 600 000,00 €	13 325 207,77 €	

Pour rappel :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget primitif ne tient compte que des CP de l'année correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte les autorisations de programme et l'étalement des crédits de paiement (AP/CP) tels qu'exposés dans le tableau ci-joint ;
- autorise madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes, dans la limite des montants indiqués.

**Mme MONSEIGNE** : Le deuxième dossier, je le disais tout à l'heure, c'est la révision d'autorisations de programme. Il s'agit à la fois de regarder le bilan annuel d'exécution des autorisations de programme de crédits de paiement et proposer au conseil municipal d'adopter le tableau dont je vais vous faire un rapide rappel, avec les nouveaux programmes. Sur les opérations déjà engagées, on le voit, j'en ai parlé tout à l'heure, les travaux hydrauliques que j'espère que l'on va pouvoir commencer sérieusement cette année. On finit de liquider les opérations de restructuration des écoles Chappel et Suzanne Lacore. Ensuite, on va avoir le réaménagement du site de Montalon cette année, l'extension des locaux de la plaine des Sports, l'aménagement de la rue Dantagnan – c'est la fin des travaux, il reste encore des restes à réaliser sur la création de la Passerelle – la fin des travaux du Château Robillard, en tout cas des façades, la fin des travaux Patoche, rue Nationale, ensuite, la réalisation de la halle sportive de La Garosse – cette année, on inscrit au moins toutes la fin des études – les trois nouvelles autorisations de programme avec l'ouverture des crédits de paiement qui sont inscrites au tableau et qui sont soumises au conseil municipal. Dans ce tableau, c'est le réaménagement du chemin de Lapouyade pour y aménager une piste cyclable, les travaux de consolidation des quais du port de Plagne, puisqu'on a une fissure qui est apparue dans les quais. La première étude que nous avons fait effectuer nous dit qu'il y a un sérieux glissement de ces quais et qu'il sera peut-être nécessaire d'engager des travaux importants de consolidation. C'est pour cela qu'on a inscrit une somme importante, en espérant qu'on n'ira pas jusque-là. Et enfin, la reconstruction du pont de Lapeyre pour laquelle on a inscrit 300 000 euros. Là aussi, j'espère que ce sera un petit peu moins. On souhaiterait engager la maîtrise d'œuvre cette année. Des autorisations de programme pour un montant de 13 325 207,77 euros et des crédits de paiement pour l'année 2021 de 1 849 778,69 euros.

Est-ce que vous avez des questions ? Oui, monsieur CHARRIER.

**M. CHARRIER** : Merci chers collègues, madame le maire. C'est juste une remarque plus sur la forme que sur le fond. On regrette que la délibération porte sur un package d'AP/CP et que l'on ne puisse pas les voter individuellement. Je pense que cela permettrait à l'ensemble du conseil de se prononcer sur des majorités de projets et non pas sur un pack de programmes. Si cela avait été le cas, nous aurions voté toutes les autorisations sauf une, c'est l'AP 2019-02 qui porte sur le projet de réaménagement de Montalon. On ne va pas refaire l'histoire dessus. On s'en est déjà longuement prononcé. Pour nous, c'est à la communauté de communes de porter le projet, pas à la commune. C'était simplement là-dessus

que je voulais appuyer. De par ce fait, on va s'abstenir sur la délibération complète, ce qui nous ennuie, puisque hormis l'AP sur Montalon, on aurait volontairement voté pour l'intégralité des autres programmes. Merci.

**Mme MONSEIGNE** : Les AP/CP ne se votent pas de façon désolidarisée. C'est un tableau. Ensuite, sur le dossier de Montalon, de toute façon, vous avez voté contre les demandes de subventions. Votre expression sur ce dossier a été claire. Moi, j'y suis allée ce week-end. Il y avait beaucoup de gens qui passaient et je n'ai eu que des remarques positives de gens qui attendaient que les grilles de protection du chantier s'ouvrent pour profiter de cet endroit. Je pense que tout le monde ne partage pas votre avis sur l'intérêt de l'aménagement du cadre de vie de ce site qui est l'un des plus beaux sites de la ville.

**M. CHARRIER** : Si je peux me permettre de répondre, on ne remet pas en cause le fait de l'aménagement, on remet en cause le fait que ce soit la commune qui porte le projet. Que les choses soient claires, on n'est pas contre le réaménagement de Montalon. On est contre le fait que ce soit la commune qui le porte, que les choses soient précises.

**M. FAMEL** : Madame le maire, excusez-moi, je vais prendre la parole. Je reviens sur les travaux de consolidation du quai de Plagne. Vous nous dites qu'il y a des fissures. J'aimerais savoir à quoi elles sont dues. Est-ce qu'il y a un diagnostic. Si oui, quel est le résultat de ce diagnostic ?

**Mme MONSEIGNE** : Il y a un diagnostic qui a été fait par un bureau d'études, un premier diagnostic. On avait déjà interrogé les ingénieurs de Bordeaux Métropole qui connaissaient cet endroit. Ensuite, on a engagé une étude. Les raisons sont certainement multiples. Il y a de l'eau qui circule. Il y a des ruissellements d'eau qui passent sous la route de Plagne – c'est à un endroit des quais – qui arrivent là. On suppose que la circulation d'eau et les ruissellements d'eau modifient la structure et l'ensemble de ces quais, qui sont des quais en pierre. Il devait y avoir des infiltrations d'eau dans la maçonnerie qui avant étaient retenues par l'envasement, par la masse de vase qui servait de palplanches à l'époque. On a dévasé le port. Aujourd'hui, quelles que soient les raisons, le phénomène est là. Il y a un glissement par dessous et il y a des « disjointements » – je ne sais pas quel est le terme je ne suis pas technicien, Michel VILATTE ou d'autres sont plus techniciens que moi – qui font que de toute façon, cela se désolidarise et il y a un phénomène de glissement. Les quais glissent. La seule solution, quelle que soit la raison de ce glissement, sera certainement l'installation de palplanches. On ne sait pas de quelle nature, de quelle dimension et s'il faudra les clipser ou pas, mais on sait très bien qu'installer des palplanches, à partir du moment où il faudra faire venir des machines par la mer, louer des barges et intervenir uniquement à certaines heures de marées, on sait que cette ingénierie-là coûte cher. On se dit que c'est quand même plusieurs centaines de milliers d'euros qui seront nécessaires si on doit mettre des palplanches pour consolider les quais et éviter qu'ils finissent par glisser complètement dans la rivière.

**M. FAMEL** : Nous partageons l'intérêt de ce site remarquable pour la commune, l'attractivité du territoire. Ce que nous trouvons dommage, c'est qu'à l'époque du désenvasement, la totalité des études n'ait pas été faite par les personnes en charge de ce dossier. C'est une première chose, mais les choses sont faites. On peut penser que les 5 000 euros que vous avez inscrits sur le budget sont des budgets d'études au vu des palplanches, quand on voit que les jupes coûtent 110 000 euros à elles toutes seules. La question est – mais je pense que vous n'avez pas la réponse et il n'y en a pas dans cette pièce – est-ce qu'après ces études, le quai sera encore en place ?

**Mme MONSEIGNE** : L'objet, c'est d'aller vite pour qu'il soit encore en place. Je rappelle que quand on a fait le désenvasement, il y avait beaucoup d'études. Il manque toujours des études. Quand on a fait la Passerelle à la SNCF, il y avait beaucoup d'études et il a fallu en rajouter chaque année, parce qu'il en manquait toujours. C'est un milieu très particulier, surtout cette Dordogne dans ce virage. Les quais tels qu'ils étaient construits, les phénomènes de marées, il n'y avait pas les gros bateaux à passagers qui faisaient de grosses vagues à cet endroit-là pendant quelque temps et qui ont fait bouger toutes les berges de la Dordogne et de la Garonne ces dernières années. On suppose qu'il y a une multitude de

phénomènes. L'idée, c'est de préserver ce site et ces quais qui sont un patrimoine remarquable. Cela serait dommage de les laisser partir à la rivière. On a une première étude. Les 100 000 euros, c'est la maîtrise d'œuvre et voire des études complémentaires, si on peut les faire cette année. On attendra de voir avec la maîtrise d'œuvre. On doit avoir une réunion avec le bureau d'études qui a fait cette première étude diagnostique dans trois semaines pour vérifier un certain nombre de choses, et ensuite rédiger un cahier des charges. Là, on est vraiment dans l'urgence. On a vu une fissure dans laquelle Michel ARNAUD passait son petit doigt l'année dernière, au printemps dernier, et cette année, il y passe la chaussure pratiquement. C'est à endroit particulier. Ce n'est pas sur tous les quais, mais c'est vraiment à l'endroit où on suppose qu'il y a le plus de ruissellement d'eau. On ne dévase plus à cet endroit. On laisse la vase s'entasser. L'idée est d'agir vite et de pouvoir engager la maîtrise d'œuvre et faire des travaux cette année – je ne sais pas, mais j'espère – et au plus tard en début d'année 2022. Je demanderai que ce dossier soit présenté à la commission voirie réseau après la réunion entre le directeur des services techniques et le bureau d'études. Vous pourrez à ce moment-là poser vos questions. Oui, monsieur BOBET.

**M. BOBET** : Madame le maire. Sur ce projet d'AP/CP, j'avais une question et une interrogation. Concernant la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales et des réseaux d'eaux pluviales divers, je voulais connaître la localisation, si vous la connaissez, de ces bassins de rétention des eaux. C'est ma première question et si vous le permettez, je reviendrai après sur un autre sujet.

**Mme MONSEIGNE** : Les deux bassins on les connaît. Il y a un bassin de rétention à Timberlay, derrière notre parking en calcaire qui sert de stationnement pour les usagers de la SNCF. Là, on a acheté un terrain dans le domaine de Timberlay pour faire un bassin de rétention qui nous permettra de recueillir une partie des eaux qui arrivent depuis Fonboudeau, qui traverse la Cabeyre, le canal qui passe sous la voie ferrée et qui aujourd'hui, arrive dans la propriété ANGELAUD – cette propriété est régulièrement inondée – et ensuite, traverse la route dans le canal et inonde les propriétés de Timberlay. Cela a été compliqué. Il y a eu des discussions avec l'aménageur de la ZAC pour savoir si on devait faire un bassin ensemble, deux bassins. On a fini par décider, puisque les discussions n'en finissaient pas, de partir tout seul. Je pense qu'on devrait lancer la maîtrise d'œuvre incessamment sous peu. On va retenir le maître d'œuvre pour cette année. Ensuite, le deuxième, là où on aurait espéré pouvoir faire des travaux cette année, c'est un bassin de stockage qui se trouve sur la rue Nationale, en face du garage Peugeot, qui est en partie sous chaussée publique et en partie sous le parc privé du petit lotissement du Plantey. Aujourd'hui, on avait engagé des discussions, les autorisations, avec les propriétaires, mais on a une matrice cadastrale qui est fautive. Sur notre matrice cadastrale, on a deux propriétaires alors qu'ils sont sept. Il faut résoudre ce problème administratif et juridique. L'idée est de faire un bassin de stockage là pour éviter que quand il y a de gros orages, les eaux de ruissellement de la voirie arrivent très vite dans la rue Nationale et inondent une partie des maisons les plus basses, dans le haut de la rue Nationale et à partir du Champ de Foire, au bout de la boucherie FORTIN, parfois cela dévale très vite. L'idée est de pouvoir stocker une partie des eaux. C'est vraiment un bassin d'orage là pour freiner la vitesse de circulation des eaux d'orage dans le reste de la rue Nationale.

**M. BOBET** : Très bien merci. Je reviens dessus, effectivement, vous avez parlé d'un bassin de rétention pour éviter l'inondation de la propriété ANGELAUD. C'est la propriété ANGELAUD pour être sur la troisième partie de la construction de la ZAC de Bois Milon. Je pense que c'est plutôt aussi cette partie-là qui est concernée. À ce sujet, est-ce que sur les coûts qui ne sont quand même pas négligeables, il y a une participation du lotisseur ? Et si oui, à combien s'élève-t-elle ? Si non, je trouve relativement dommage que l'on n'ait pas fait pression sur la délivrance d'autorisations pour qu'il participe au financement de ce bassin de rétention.

**Mme MONSEIGNE** : L'aménageur doit créer ses propres bassins pour les besoins du lotissement. Dans cette partie-là, l'aménageur va créer un bassin de rétention sur ses propres parcelles. L'idée que l'on avait eu à un moment donné, c'était, on va faire un bassin ensemble et on partagera les frais. C'était presque convenu et pour des raisons – je ne sais pas lesquelles – à un moment donné, ils ont remis en question cette idée-là. Il voulait que l'on soit maître d'ouvrage plutôt qu'eux. On a dit « on n'est déjà

pas des aménageurs, la maîtrise d'ouvrage, pour nous, c'est compliqué ; mais on va le faire, parce qu'on va récupérer nos eaux, mais on ne va pas porter la maîtrise d'ouvrage pour vous. Vous êtes maître d'ouvrage et on prendra notre part ». Cela n'a pas été possible. Ils n'ont pas voulu être maître d'ouvrage. On a dit « tant pis, on y va tout seul ». Maintenant, peut-être qu'ils regrettent un peu, mais on va faire comme cela. On va créer notre bassin pour stocker les eaux et réceptionner les eaux de ruissellement qui arrivent de la ville, mais pas les eaux de la troisième et la quatrième tranche de la ZAC de Bois Milon, en tout cas pour la troisième tranche. Ils doivent créer leur propre bassin. C'est prévu. Ils ont un bassin à créer. Ils vont lancer sous leur propre maîtrise d'ouvrage, leur propre bassin qui ne sera pas mutualisé. Je suis comme vous, je le regrette.

**M. BOBET** : En ce qui concerne le deuxième bassin, je me rends compte qu'au fil des années, le projet que vous avez initié de modernisation est un vieux serpent de mer, puisqu'année après année, il faut construire des bassins incessants, alors que j'ai le souvenir qu'avant la réalisation de cette rue Nationale, il n'y avait pas d'inondations en bas de la rue. C'est un autre débat encore.

Je viendrais sur un deuxième sujet en ce qui concerne l'extension des locaux de la plaine des Sports. Vous savez que c'est ma marotte. Il faudra bien un jour que les Cubzaguais le sachent, qu'ils soient destinataires d'une information sur le coût réel de cette plaine de Sports qui doit avoisiner pas loin de 8 millions d'euros pour des Cubzaguais qui finalement n'ont pas la possibilité de s'y rendre de façon libre, puisqu'il n'y a pas d'accès libre. Il faut adhérer à l'association pour pouvoir accéder à cette plaine des Sports. 8 millions d'euros, ce n'est quand même pas rien. Cinq associations, on le sait, plus ou moins, peu ou prou 1 000 adhérents. On sait que la plupart de ces utilisateurs adhérents ne sont pas tous sur le territoire de la commune, mais plutôt sur la communauté de communes du Cubzaguais. Et donc je m'interroge année après année sur le coût exorbitant sans que la communauté de communes y mette de sa poche. C'est non seulement un regret, mais je le dénonce un petit peu ici. Voilà pour mon interrogation.

**Mme MONSEIGNE** : Merci de cette remarque. Je vous disais tout à l'heure que la communauté de communes avait engagé une révision du pacte fiscal et financier et une étude stratégique. Je disais qu'il fallait qu'on réinterroge la place de centralité de Saint-André-de-Cubzac, de tous les services de centralité et toutes les charges de centralité que la commune assume. Elle doit le faire. Il y a une partie des charges de centralité qui ne disparaîtront pas et c'est la fonction d'une ville centre. Mais effectivement sur certains équipements sportifs, on a réussi quand même à construire un projet de piscine – une piscine dont les travaux vont commencer cette année – ensemble. Je vous rappelle que ce n'était pas gagné. Aujourd'hui, c'est un premier équipement après le gymnase Yves Prud'Homme qui était inhérent à la construction du lycée. Il faudra qu'à un moment donné l'on ré-interroge l'intercommunalité sur un certain nombre de charges de centralité, parce que je suis d'accord avec vous, il y a des pratiques sportives, il y a certains clubs, pas tous – j'en connais un – où 60 % des adhérents ne sont pas de la commune, même presque 70 %, et 30 % qui ne sont même pas de l'intercommunalité. Il faudra qu'on regarde. Aujourd'hui, la communauté de communes finance les clubs – c'est déjà pas mal – à un bon niveau. Cela évite à la commune d'avoir en plus l'augmentation des subventions aux clubs. C'est bien, cela nous permet de contenir nos versements de subventions aux clubs sportifs. Mais, sur l'usage des équipements, c'est une question qu'il va falloir mettre sur la table à un moment donné. On ne pourra pas augmenter les charges de centralité pour des équipements et des pratiques qui touchent la population du territoire au sens large. Sur l'accès à la plaine des Sports, c'est un équipement – Mickaël COURSEAUX n'est pas là, mais Michel ARNAUD qui est souvent là – les relations avec les clubs, c'est difficile – c'est un équipement de sports, de qualité, agréé... À chaque fois qu'on le met à disposition d'un tiers ou quand il y a des coureurs à pied qui viennent s'entraîner et qui ne sont pas dans le truc, c'est forcément eux qui ont dégradé le terrain. À chaque fois, ce sont des relations compliquées. Les clubs ont une fâcheuse tendance à privatiser les lieux publics, vous le savez. En règle générale, la plaine des sports est surutilisée. Il reste peu de temps pour aller jouer dessus ou l'utiliser. Cela fait partie des discussions... Aujourd'hui, si on améliore l'environnement de la plaine des sports, on pourra s'y promener, mais c'est vrai qu'utiliser la piste d'athlétisme, utiliser les terrains synthétiques par de la

pratique de loisirs, je pense qu'on va au-devant de grandes difficultés de relations et d'oppositions des clubs, parce que pour eux, quand le terrain est dégradé, cela leur pose des problèmes d'organisation de matchs. Ils nous disent qu'ils payent des pénalités s'ils ne peuvent pas jouer comme il faut ou s'il manque quelque chose. C'est compliqué la pratique sportive et la pratique de loisirs avec les clubs. C'est le choix qui avait été fait à l'époque, de réserver ces équipements pour en protéger la qualité de façon que l'on n'ait pas un reproche des clubs sportifs et surtout des fédérations.

**M. BOBET** : Dont acte madame le maire sur ces précisions. Bien entendu, il n'a jamais été question pour nous que nous imposions la possibilité pour les Cubzaguais d'aller jouer au foot tranquillement sur un terrain synthétique. Le débat n'est pas là. Il n'est pas sur les installations elles-mêmes. Il est sur la conception même du projet. Vous auriez pu – et surtout, je vois qu'année après année, on n'arrête pas de mettre de l'argent – vous auriez pu prévoir un accès libre sur une zone contrôlée, un parcours de santé par exemple, qui n'existe pas sur cet endroit-là. C'est un endroit agréable sur le plan de sa superficie. On a un espace de liberté assez important et Dieu sait si aujourd'hui on en a besoin. Je ne comprends pas que depuis 6 ou 7 ans, vous n'avez pas prévu de faire ce site autour de la plaine des Sports si ce n'est à l'intérieur de la plaine des sports. Cela n'existe pas. Les gens ont l'impression qu'ils payent, et que cette plaine des sports leur coûte beaucoup d'argent – parce qu'on ne parle pas des coûts de fonctionnement annuels bien évidemment – et qu'ils ne peuvent pas y participer autrement que d'adhérer à l'association. Il est là, en fait le sujet, enfin notre sujet à nous.

**Mme MONSEIGNE** : Après, les gens y vont quand même. Le skate-park est en accès libre, le terrain de bosses aussi. Il y a des gens qui font du vélo. Les gens y vont promener leurs chiens régulièrement. Dans le projet initial, l'aménagement d'un parcours santé ou d'un cheminement, il était prévu. Aujourd'hui, il n'a pas été réalisé. Il s'avère que sur la partie qui longe la voie de Saint-Gervais, on a un fossé qui déborde régulièrement. On est dans les zones humides donc il faut y aller par temps sec si on veut faire le tour, autrement, il faut mettre les bottes. On pourrait réaménager. Je rappelle quand même que le bois, entre la départementale 137 et la plaine des Sports, est un emplacement réservé de la ZAC Parc d'Aquitaine et qui doit être un parc boisé aménagé en complémentarité de la plaine des Sports. Là, où je vous rejoins, cet équipement-là – puisque de toute façon, c'est une obligation de la communauté de communes de compenser l'artificialisation des sols du parc d'Aquitaine par l'aménagement d'un parc public d'une zone boisée ou en tout cas ouverte au public en face – la création de ce parc en cohérence avec la fin de l'aménagement de la plaine des sports devra être un sujet partagé avec la communauté de communes. Je ne souhaite pas non plus qu'on aille faire un aménagement dans les bois qui appartiennent aujourd'hui au Bouilh alors que c'est un emplacement réservé et que la communauté de communes doit l'aménagement. C'est dans son dossier de réalisation. Je pense que cela sera intéressant de requestionner la communauté de communes sur ce mandat-là pour nous accompagner et que l'on puisse partager cet aménagement-là.

**M. BOBET** : L'interroger, madame le maire, c'est bien, mais vous en êtes la vice-présidente de cette communauté de communes. Ne l'interrogez pas. Soyez forte de propositions au sein même de cette collectivité-là, excusez-moi de le dire. Ensuite, pour aller plus loin – je suis plus dans la proposition – le maire de Saint-Gervais a entrepris de faire un chemin piéton qui idéalement irait jusqu'à cette plaine des sports. En plus, cela longe le bout, on ne le voit pas très bien de ce côté-là, mais c'est quand même intéressant. Vous pourriez anticiper et aller lui tendre la main par la construction même d'un cheminement piéton ou une piste cyclable qui irait de la plaine des sports, de cette zone-là près des lotissements et avec beaucoup d'habitants, jusqu'à Saint-Gervais, puisqu'on peut aller aussi plus loin, puisque le coin s'y prête puisqu'on surplombe la Dordogne. Le Cubzaguais a besoin de comprendre que cette plaine des sports lui appartient. Elle lui appartient, et pour lui appartenir, soit il se met adhérent... - on a le droit de ne pas être adhérent de l'association et de faire du sport - mais qu'elle lui appartient, parce qu'il peut y aller, pas dans les installations elles-mêmes bien évidemment, vous l'avez compris, mais qu'il peut s'approprier le site. C'est cela qui est important. Merci.

**Mme MONSEIGNE** : On le verra tout à l'heure. Le maire de Saint-Gervais a la volonté de faire la piste cyclable. Nous, elle est réalisée. Il ne reste juste qu'un bout. Je ne vais pas aller financer la piste cyclable



de Saint-Gervais. Je rappelle monsieur BOBET, qu'en ce moment -Vincent POUX en parlera tout à l'heure dans une délibération – la communauté de communes travaille sur un schéma d'aménagement cyclable et l'interconnexion des communes autour des grands équipements est l'une des priorités. Il faudra qu'on maille tout cela, mais le travail est en cours. J'entends bien votre observation et je partage le fond pour rendre cet équipement et cet environnement..., enfin un environnement de promenade de proximité, pour les habitants. Sur la communauté de communes, c'est un des sujets déjà évoqués sur l'acquisition. Je pense qu'il faudra peut-être lancer l'expropriation, parce qu'il sera difficile d'acquérir ces terrains dans le contexte actuel. On va essayer d'accélérer les choses. Je ne sais pas si Vincent voulait ajouter quelque chose...

**M. POUX** : Oui, madame le maire. Je voulais, en complément de ce que vous venez de dire, sur la cohérence territoriale des liaisons douces et la mise en parcours – je vais l'appeler comme cela – de différentes liaisons douces, qu'elles soient à la fois piétonnes, comme Arnaud l'évoquait, ou vélo, c'est cette cohérence qui est recherchée au sein de la communauté de communes, avec une stratégie en trois temps : un temps en partant de l'existant, un temps en partant de l'intérêt des choses, comme cela peut être au niveau d'un équipement sportif, d'un équipement intermodal ou d'un équipement culturel, et dans un troisième temps, d'un temps touristique. On voit bien qu'on est dans cette réflexion d'essayer d'harmoniser une cohérence territoriale.

**Mme MONSEIGNE** : Merci. Est-ce qu'il y en avait d'autres questions ? Monsieur PINSTON.

**M. PINSTON** : Merci madame le maire. Je souhaitais revenir sur le dossier Montalon, où j'ai appris à ma grande surprise il y a quelques minutes par le représentant de la droite qu'ils étaient pour ce projet. J'ai retrouvé le compte rendu du conseil municipal, que la presse pourra retrouver, au 21 septembre 2020, il y a à peu près 6 mois. Je vais lire un extrait du PV qui était signé par tous : « *Monsieur FAMEL : c'est-à-dire que même si c'était un projet ambitieux, je pense que ce n'est pas le moment de faire ce projet. La délibération qui a été mise aux voix et adoptée ce jour-là a été votée par 30 voix pour et 2 voix contre, monsieur FAMEL, madame SIGNAC* ».

Quand j'entends ce soir une précision qui est faite en disant « *on est pour le projet, mais on souhaitait juste qu'il soit porté par la CDC* », ce ne sont pas les propos qui étaient tenus il y a 6 mois. Effectivement, vous n'étiez pas élus, mais par vos collègues du groupe que vous représentez. C'était juste pour ne pas que l'on refasse l'histoire et les faits parlent d'eux même.

**M. FAMEL** : Je demande le droit de réponse assez rapidement, parce qu'on ne va pas s'étendre sur le sujet. C'est un problème de compréhension. Je ne peux pas faire grand-chose si vos adjoints n'arrivent pas à comprendre ce qui est écrit. Le problème n'est pas sur le fond, il est sur la forme. Là, je ne peux pas m'expliquer plus. C'est surtout un problème de temporalité. Au vu de l'actualité sanitaire, je pense que nous avons des dépenses à faire ailleurs. Aujourd'hui, on n'est pas contre. Vous retrouverez – vous pouvez remonter un peu plus loin si vous voulez – jamais on n'a été contre le projet lui-même, mais contre le fait qu'il soit à ce moment-là. C'est juste un problème de compréhension, mais je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Là, je ne peux rien pour vous.

**Mme MONSEIGNE** : Merci. Est-ce que sur le tableau des AP/CP il y a d'autres observations ? Je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 5. je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 28 voix pour et 5 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN, MM. FAMEL, CHARRIER).

**Dossier N° 33–2021 – Absence de constitution de provisions au budget primitif 2021 – Justification**  
**(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)**

Le code général des collectivités territoriales a retenu comme dépense obligatoire les dotations aux provisions pour créances douteuses, c'est-à-dire les titres impayés de plus de deux ans qui risquent de ne pas être recouverts.

Considérant que cette dotation, qui doit être constituée à hauteur d'au moins 15 % du montant des créances douteuses, représenterait un très faible montant (456,61 €) comparé au montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;

Considérant que le budget primitif 2021 prévoit des crédits bien supérieurs à cette dotation minimale, aux articles 6541 (créances admises en non-valeur) et 6542 (créances éteintes) ;

Considérant, par ailleurs, que la collectivité n'est pas engagée dans un contentieux dont le risque financier dépasserait la garantie couverte par l'assurance dans le cadre du contrat de responsabilités communales ;

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de ne pas constituer de provision budgétaire pour l'exercice 2021.

**Mme MONSEIGNE** : Dossier n° 33. Le code général des collectivités territoriales retient comme dépenses obligatoires les dotations aux provisions pour créances, c'est-à-dire qu'on oblige les communes à provisionner les moyens de pouvoir inscrire les non-valeurs. On a des conseils municipaux, on a un certain nombre de créances que l'on ne peut pas recouvrer et on les inscrit en non-valeur. C'est la commune qui les finance sur ses propres fonds. Soit on constitue une provision budgétaire spécifique, soit on provisionne les articles nécessaires pour avoir les moyens de régler ces créances-là. La règle de la comptabilité, c'est qu'on pourrait constituer un crédit de provisions de ces risques-là, mais de 15 % du montant des créances douteuses. Chez nous, 15 % des créances douteuses, ce sont nos créances en non-valeur que l'on a d'habitude c'est-à-dire les impayés de régie de cantine, de services scolaires, de voirie pour certains, quand une entreprise est en liquidation et qu'elle ne finance pas son droit de voirie. On a estimé que cette provision devrait être d'une valeur de moins de 500 euros et qu'il n'était pas forcément nécessaire de délibérer pour ouvrir une ligne spéciale de provisions des risques liés aux crédits non honorés, mais que les provisions inscrites sur nos articles 65-41 et 65-42 permettaient largement de financer ces créances en non-valeur, que par ailleurs, la commune n'était pas impliquée ou engagée dans de gros contentieux à risque - en tout cas pas cette année ni l'année à venir, on l'espère - donc il n'était pas nécessaire de créer cette provision. C'est pour cela qu'il est proposé au conseil municipal de ne pas constituer de provisions budgétaires pour l'exercice 2021, puisque nous avons largement les moyens de financer les 5 ou 600 euros de provisions classiques pour nos créances en non-valeur habituelles.

Est-ce que vous avez des questions ? C'est très technique, mais c'est nécessaire. Je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Dossier N° 34-2021 – Taxes directes locales – Taux 2021**

**(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)**

Vu la réforme du financement des communes, notamment la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales ;

Considérant qu'à compter de l'année 2021, les communes ne votent plus de taux de TH puisqu'elles ne perçoivent plus cette recette, compensée par la redescende de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;

Considérant que ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB. Le taux départemental de TFPB 2020 (17,46 %) vient s'ajouter au taux communal de TFPB 2020 (23,64%) ;

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de maintenir les taux de taxes foncières en 2021, et en conséquence, de les fixer comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	41,10 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	59,29 %

**Mme MONSEIGNE** : Je rappelle qu'il y a eu une réforme des finances locales qui a supprimé la taxe d'habitation. On ne vote plus le taux de taxe d'habitation. On ne vote plus que deux taux, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Petite modification aussi, sur le foncier bâti, on a fondu le taux départemental au taux communal, puisque vous savez que maintenant, la fiscalité sur le foncier bâti qui était versée au Département va nous être restituée à nous, pas la totalité, uniquement ce qui nous permet de compenser la perte de la taxe d'habitation. Le plus est versé au pot commun. On partagera avec d'autres communes, pour celles qui sont déficitaires en taxe foncière, en tout cas en base, ce qui n'est pas le cas chez nous. C'est dommage. Cela aurait été intéressant de pouvoir toucher la totalité de la part du foncier bâti qui allait au département. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est de ne pas toucher les taux, c'est-à-dire de garder, pour la partie communale, le taux du foncier bâti à 23,64 auquel on viendra ajouter celui du Département à 17,46, avec un taux à 41,10 %, et sur les propriétés non bâties, un taux de 59,29. On est sur les mêmes taux que ceux votés par Alain MICHAUD en 2009. S'il est dans la salle, cela lui rappellera.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ? Oui, monsieur CHARRIER.

**M. CHARRIER** : Je pense que vous vous attendiez à ce que l'on intervienne sur cette délibération. On avait demandé la baisse d'un demi-point de la TFPB pendant le DOB. Vous ne l'avez pas retenue. On considère, comme un certain nombre de membres de votre majorité, qu'il est néfaste pour la collectivité de conserver aussi longtemps un taux inchangé. On votera tout simplement contre.

**Mme MONSEIGNE** : Peut-être qu'à l'avenir, il faudra le faire évoluer, mais l'augmenter. Je ne vois pas comment on va pouvoir le faire baisser, mais c'est ce que je disais en introduction, on attendra la révision de l'étude du pacte fiscal et financier pour avoir un échange partagé avec l'ensemble des collectivités de notre groupement intercommunal pour essayer d'harmoniser et essaie de faire les choses en commun, plutôt que chacun fasse les choses un petit peu dans son coin, d'avoir une stratégie commune. C'est pour cela que cette année, il est proposé de ne pas y toucher, de ne pas les baisser, parce qu'on a besoin d'un niveau de recettes qui nous permettent de maintenir nos services et de faire des investissements, et de ne pas les augmenter en attente de ce travail en commun.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou observations ? Je vous propose de passer aux votes pour adopter les taux 2021. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 5. Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 28 voix pour et 5 voix contre (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN, MM. FAMEL, CHARRIER).

<b>Dossier N° 35–2021 – Commission municipale Transition écologique et mobilité – Désignation (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)</b>
--

Le conseil municipal réuni en séance le 15 juin 2020, a décidé de former 10 commissions municipales de 10 membres chacune, permanentes sur la durée du mandat. Ces commissions représentent des instances de débat et de préparation des décisions du conseil. Commissions d'étude, elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant seul compétent pour régler par ses délibérations, les affaires de la commune.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Suite à la démission de madame Sandrine HERNANDEZ de la commission transition écologique et mobilité, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou aux présentations. Toutefois le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré, de :

- ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation, conformément à la possibilité offerte par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
- désigner monsieur Daniel THEBAULT auprès de la commission transition écologique et mobilité, en remplacement de madame Sandrine HERNANDEZ:

Désignation	Compétences	Membres	
		Majorité	Opposition
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ	Transition écologique, cadre de vie, mobilité, transports collectifs et multimodalité	Célia MONSEIGNE Hélène RICHEL Vincent POUX Christine CLEMENCEAU Julie COLIN Yann LUPRICE Aude PIERRONNET Daniel THEBAULT	Déborah Marie MARTIN  Vincent CHARRIER

**Mme MONSEIGNE** : Sandrine HERNANDEZ a souhaité ne plus siéger dans la commission Transition écologique et mobilité. Il est proposé comme on l'avait fait lors du dernier conseil, ou l'avant-dernier, de modifier le tableau de composition de la désignation de cette commission. Notre collègue qui est absent ce soir, Daniel THEBAULT, a souhaité pouvoir siéger dans cette commission à la place de Sandrine HERNANDEZ. Ce qui vous est proposé, c'est de procéder ainsi, de remplacer la représentation de Sandrine HERNANDEZ par celle de Daniel THEBAULT.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 3

La délibération mise aux voix est adoptée par 30 voix pour et 3 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN).

<p><b>Dossier N°36–2021 – Travaux de rénovation des bâtiments scolaires – Demande de subvention auprès du conseil départemental</b></p> <p style="text-align: right;"><b>(Rapporteur : Laurence PÉROU)</b></p>
--

Dans un souci constant d'amélioration des conditions d'accueil des élèves des différentes écoles, maternelles et élémentaires, la Ville procède chaque année à de nombreux travaux de rénovation.

En 2021, quatre écoles sont concernées par la réalisation d'importants travaux de réfection générale, de mises aux normes, d'isolation et de remplacement des stores.

D'une durée prévisionnelle de deux mois, l'ensemble de ces travaux de rénovation est estimé par les services techniques à 141 654 € HT.

La commune a sollicité par délibération du 25 janvier 2021, une subvention au titre de la DETR d'un montant de 49 578 €.

La commune peut aussi solliciter, une subvention auprès du département de la Gironde au titre des Travaux divers et équipements des enseignements du premier degré. Le taux de subvention peut aller jusqu'à 50% du montant hors taxes des dépenses, plafonnées à 25 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du conseil départemental de la Gironde, dans le cadre des travaux divers et équipements des enseignements du premier degré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
<b><u>Ecole primaire Dufour :</u></b>		Autofinancement	79 576 €
- Réfection de l'isolation et remplacement plafond suspendu	5 000 €	DETR	49 578 €
- Remplacement de l'éclairage LED	3 600 €	Conseil départemental de la Gironde	12 500€
- Création d'un lavabo extérieur et réfection des peintures	2 280 €		
- Remplacement des volets roulants	28 650 €		
- Remplacement des portes coupe-feu	13 500 €		
<b>Sous-total HT</b>	<b>53 030 €</b>		
<b><u>Ecole primaire Suzanne Lacore :</u></b>			
- Réfection des peintures	610 €		
- Réfection et mise aux normes des sols suite au diagnostic technique amiante	9 240€		
- Réfection de l'isolation et des plafonds suspendus	8 400€		
- Pose de luminaires LEDS dans trois classes	720€		
- Création d'un lavabo extérieur et réfection des canalisations	8 000€		
- Remplacement des portes coupe-feu	6 000 €		
<b>Sous-total HT</b>	<b>32 970 €</b>		
<b><u>Ecole maternelle Chappel :</u></b>			
- Réfection des peintures	240€		
- Réfection et mise aux normes des sols suite au diagnostic techniques amiante	15 545€		
- Réfection de l'isolation et des plafonds suspendus	8 000 €		
- Réfection de la plomberie dans quatre classes et les sanitaires - création d'un lavabo en extérieur	15 200€		
- Pose de luminaires LEDS dans le dortoir, le réfectoire et une classe	720 €		
- Remplacement des stores dans une classe et le dortoir	2 546 €		
<b>Sous total HT</b>	<b>42 251 €</b>		
<b><u>Ecole maternelle Cabanes :</u></b>			
- Remplacement des dalles de plafond et pose de luminaires LEDS dans les couloirs	1 120€		

- Travaux de mises aux normes du tableau électrique de la cuisine	8 383 €		
- Réfection des peintures, création de rangements	1 400€		
- Fourniture et pose de film opaque	500€		
- Fourniture et pose d'un visiophone	2 000€		
<b>Sous- total HT</b>	<b>13 403 €</b>		
<b>TOTAL H.T</b>	<b>141 654 €</b>		<b>141 654 €</b>

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès du conseil départemental de la Gironde une subvention dans le cadre des travaux divers et équipements des enseignements de premier degré ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

**Mme MONSEIGNE** : Je vais laisser la parole à Laurence PÉROU pour les demandes de subventions pour faire des travaux dans les écoles.

**Mme PÉROU** : Merci. C'est une délibération identique à celle que nous avons déjà passée fin janvier. La première fois, c'était au titre de la DETR pour un montant de 49 000 euros afin de financer la liste de travaux qui est toujours la même que vous avez sous les yeux. La délibération aujourd'hui consiste à demander une subvention au Département, au titre des travaux et équipements des enseignements du premier degré. Cette subvention peut aller jusqu'à 50 % du montant hors taxe des dépenses plafonnées à 25 000 euros.

**Mme MONSEIGNE** : Est-ce que vous avez des questions ? Vous avez le détail de tous les travaux. Pas de question, donc je propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Mme MONSEIGNE** : La directrice générale me dit que sur la modification de la commission municipale, il fallait au préalable que je vous propose de voter à main levée et pas à bulletins secrets. On va rétro-pédaler. Est-ce que quelqu'un parmi vous aurait souhaité qu'on puisse voter à bulletins secrets la recomposition de la commission Transition écologique. Non ? Je vous remercie de me faciliter les choses. Merci à madame la directrice générale de me faire respecter la procédure.

<b>Dossier N° 37–2021 – Travaux de réfection du chemin du Plantier – Fonds Départemental d'aide à la voirie communale (FDAVC)</b> <b>(Rapporteur : Michel ARNAUD)</b>
--

**Mme MONSEIGNE** : On a deux demandes de subvention au département. La première, je vais laisser la parole à Michel ARNAUD. C'est pour les travaux du Plantier.

**M. ARNAUD** : Merci.

Chaque année la commune réalise d'importants investissements dans le cadre des travaux de réfection des voiries communales. En 2021 plusieurs réfections de voiries sont programmées, et notamment la poursuite de la reprise de la voirie du chemin du Plantier.

Cette voie située entre les routes départementales de Libourne et de Saint-Romain-la-Virvée est très fréquentée, et son réaménagement est nécessaire pour assurer la sécurité de ses usagers.

Une première tranche de travaux a été commandée en 2020, concernant la réfection du revêtement du chemin du Plantier de la route de Libourne au chemin de la Grave. Il apparaît désormais nécessaire de programmer des travaux dans la partie habitée, du chemin de la Grave à la dernière habitation, 925 chemin du Plantier.

Les travaux consisteront en une reprise des accotements, la mise en œuvre de bordures et la reprise en enrobé à chaud du revêtement de surface. De plus, afin de réguler la vitesse, plusieurs aménagements de sécurités seront réalisés.

Ces travaux ont été estimés par les entreprises BOUCHER TP et MALET à 79 061.75 € HT et leur durée est prévue pour environ un mois.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux travaux de voirie et sécurité des communes, le conseil départemental peut participer sous la forme d'une subvention FDAVC au financement des travaux, à hauteur de 35% de leur montant plafonné à 25 000€ HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du conseil départemental au titre du FDAVC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser l'opération sus-indiquée ;
- arrête le plan de financement comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de réfection du Chemin du Plantier	79 061.75 €	FDAVC	8 750,00 €
		Autofinancement	70 311.75 €
TOTAL HT	79 061.75 €	TOTAL HT	79 061.75 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental, et à signer tous documents afférents ;
- précise qu'il s'engage à intégrer des critères de développement durable dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

**Mme MONSEIGNE** : Merci. Ce n'est pas une grosse subvention. C'est un règlement qui persiste encore au département et qui permet un fonds d'aide aux voiries communales lorsqu'elles sont entre deux départementales. Oui, monsieur FAMEL.

**M. FAMEL** : Madame le maire, excusez-moi, deux interrogations. La première porte... J'aimerais savoir si nous avons des marchés à bons de commande. J'ai cru comprendre que nous avons des marchés à bons de commande. Est-ce que ce sont bien ces deux entreprises qui sont titulaires des marchés à bons de commande ?

**Mme MONSEIGNE** : Oui, tout à fait.

**M. FAMEL** : Très bien, merci. Les travaux ont déjà démarré, tant mieux pour les riverains, simplement c'est la durée entre le décapage et la mise en place – *inaudible* – comme d'ailleurs je vous le rappelle madame le maire, il y a quelques années, vous m'aviez dit qu'il y avait 20 ans que l'on n'avait pas fait de bicouche, je vous invite à regarder au bout de la rue, il y a moins de 20 ans qu'on en a fait, mais ce n'est pas bien grave. Les riverains attendent avec impatience ces équipements et j'aimerais avoir la nature de la réalisation des équipements de sécurité. Qu'en est-il ? Qui sont-ils et comment vont-ils être posés ? Est-ce que les riverains ont été concertés ?

**Mme MONSEIGNE** : On n'a pas fait de réunion publique avec les riverains. Sur les emplacements des équipements de sécurité, on va remplacer ceux qui étaient dans la partie entre la Grave et le chemin de Saint-Romain, en bas près du lavoir. Aujourd'hui, on a des quilles, des poteaux avec des chaussées défoncées, puisque cela ne tient pas. L'idée, c'est de faire des aménagements en dur – de mémoire, je ne sais pas si Michel se souvient plus des plans – en tout cas comme on en a fait ailleurs, c'est-à-dire des chicanes bâties, comme on en a fait à Plagne ou ailleurs, à cet endroit-là de façon que cela dure, mais aux endroits où ils avaient été positionnés avant de façon plus sommaire dans cette deuxième tranche. Les travaux ont duré un peu plus longtemps parce qu'au dernier moment, notre directeur des services techniques a considéré qu'il fallait mettre des bords de rives partout. Effectivement, il y a des

camions qui passent là pour ces travaux. On va réinstaller des équipements de sécurité aux endroits identifiés avec des équipements qui n'ont pas duré très longtemps.

Est-ce qu'il y a d'autres observations. Je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<b>Dossier N° 38–2021 – Création d'un cheminement protégé le long de la route de Saint-Romain-la-Virvée – Demande de subvention auprès du conseil départemental (Rapporteur : Vincent POUX)</b>
---

**Mme MONSEIGNE** : On a trois délibérations qui concernent des demandes de financement pour les aménagements de cheminements piétons et cyclables. Je vais laisser à Vincent POUX le soin de les présenter.

**M. POUX** : Merci madame le maire. Sur le premier, nous sommes sur une création d'un cheminement protégé le long de la route de Saint-Romain-la-Virvée avec une demande de subvention auprès du conseil départemental. Il s'agit là d'encourager les mobilités douces et de sécuriser les déplacements sur notre commune par un cheminement le long de la route départementale de Saint-Romain-la-Virvée.

Ces travaux sont inscrits au Contrat Ville d'Équilibre conclu avec le département de la Gironde, au titre de l'aménagement des infrastructures pour faciliter les déplacements doux et alternatifs.

À cet égard, je peux tout de suite vous dire que nous avons bien vérifié la largeur de la route et que la partie cyclable n'était pas envisageable.

Dans le but d'encourager les mobilités douces et de sécuriser les déplacements, la commune souhaite créer un cheminement le long de la route départementale de Saint-Romain-la-Virvée (D137E7). Ces travaux sont inscrits au Contrat Ville d'Equilibre conclu avec le département de la Gironde, au titre de l'aménagement des infrastructures pour faciliter les déplacements doux et alternatifs.

L'aménagement envisagé permettra de relier par un trottoir d'1,50 m de large, les quartiers de Calonge et de Bois Milon à la gare SNCF et au centre-ville. Il permettra également de sécuriser les déplacements des élèves du lycée Saint André Sainte Marie entre ce dernier et le centre-ville. Ce cheminement sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

D'une durée prévisionnelle de trois mois, les travaux consisteront en la reprise des écoulements pluviaux et la création d'un cheminement piétons en béton balayé. – Vous l'avez noté, c'est systématiquement fait. – Ils sont estimés par les services techniques à 142 801,78 € HT.

Le conseil départemental de Gironde est susceptible d'apporter son aide au financement du projet. Le taux de subvention applicable à l'opération est de 50% du montant HT des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du conseil départemental au titre de la réalisation des travaux de création d'un cheminement protégé le long de la route départementale de Saint-Romain-la-Virvée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser l'opération sus-indiquée ;
- arrête le plan de financement comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
- création d'un cheminement le long de la Route de Saint-Romain-la-Virvée	142 801,78 €	Conseil départemental	71 400,00 €



		Autofinancement	71 401,78 €
TOTAL HT	142 801,78 €	TOTAL HT	142 801,78 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental, et à signer tous documents afférents ;
- précise qu'il s'engage à intégrer des critères de développement durable dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

**Mme MONSEIGNE** : Merci Vincent. C'était la première demande de subvention pour l'aménagement d'un cheminement piéton route de Saint-Romain. Oui, monsieur FAMEL.

**M. FAMEL** : On ne reviendra pas sur l'épisode de Saint-Romain. On peut le regarder sur les précédentes délibérations. Ce que l'on trouve regrettable, c'est qu'une fois de plus, on imperméabilise les sols, pour une commune qui se dit écologiste, je pense qu'il y avait d'autres moyens de faire des pistes cyclables avec des éléments qui permettent de gérer les écoulements.

**Mme MONSEIGNE** : Je vais laisser Vincent POUX répondre.

**M. POUX** : Oui, monsieur FAMEL, je réitère ce que j'ai dit en introduction de la présentation de cette délibération. Malheureusement, nous ne pouvons pas faire de piste cyclable sur cette partie. Nous nous contentons donc de réaliser un cheminement piéton pour permettre l'accès aux piétons et aux personnes à mobilité réduite sur cette partie de voirie.

**M. FAMEL** : Excusez-moi, c'est une erreur de langage de ma part, toujours est-il, que ce soit piéton ou cycliste - ce que je trouve regrettable d'ailleurs c'est qu'il y a un logo cycliste sur une route qui ne le permet pas, c'est anecdotique, excusez-moi. Mais effectivement, ce qui reste et qui perdure, c'est même sur la piste piétonne, c'est du béton balayé, donc on est bien dans un cas d'imperméabilisation. Je suis navré d'avoir dit piste cyclable au lieu de cheminement piétons.

**Mme MONSEIGNE** : Dans la première partie de la voirie, c'est déjà un demi-trottoir, on est vraiment sur quelque chose qui est déjà artificialisé. Après, Vincent le disait, il y avait une recherche de pouvoir avoir quand même un cheminement pour les personnes à mobilité réduite et notamment les fauteuils. Le choix du béton balayé, on l'a vu, est quand même plus facilement accessible dans la durée que des stabilisés. On en a ailleurs des stabilisés et des fois, on le tient moins bien. Je laisse Vincent compléter s'il le souhaite, parce que tout a été étudié avec toutes les contraintes. On essaie toujours de choisir la solution qui allie à la fois les contraintes, les avantages, les inconvénients. Je ne sais pas si Vincent veut compléter.

**M. POUX** : Non, je n'ai pas de complément, puisque c'est ce type d'aménagement qui est systématiquement adopté pour les parties trottoirs depuis les derniers aménagements.

**Mme MONSEIGNE** : Oui, M. MIEYEVILLE

**M. MIEYEVILLE** : Excusez-moi d'intervenir là-dessus. Par une expérience proche de moi, je peux hélas dire que le type de piste qui est pronostiqué semble le plus adapté pour les personnes qui ont des difficultés de déplacements. Étant donné... là aussi j'ai longtemps travaillé à l'Éducation nationale, on a toujours eu des gamins – quand je dis des gamins – ados – qui ont eu des accidents sportifs qui les ont très souvent amenés à se déplacer aussi pendant quelques mois avec un appareillage. Si ce ne sont pas les familles ou les ambulances qui les amènent et qu'ils viennent en autonomie avec leurs camarades, ce type d'équipement est le plus adapté pour eux. Je suis désolé.

**Mme MONSEIGNE** : Merci Georges.

**M. MIEYEVILLE** : Je ne vous parle pas artificialisation des sols et autres. Je parle de confort et de sécurité pour les humains.

*Monsieur TOURNADE quitte la salle.*

**Mme MONSEIGNE** : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je propose de faire adopter cette demande de subvention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<b>Dossier N° 39–2021 – Travaux de création de cheminements cyclables chemins de Lapouyade et de Monein – Demande de subvention auprès du Conseil départemental (Rapporteur : Vincent POUX)</b>
---

**M. POUX** : On poursuit et je continue sur l'aménagement des voiries.

Dans le cadre des travaux de modernisation des réseaux et des voiries communales, il est envisagé de procéder au réaménagement des chemins de Lapouyade et de Monein.

Inscrits dans le « plan vélo-collège » élaboré par le département, ces travaux permettront notamment de créer une continuité cyclable entre le centre-ville, la rue Dantagnan, et la rue Jules Ferry jusqu'au collège La Garosse. Ces travaux consisteront chemin de Lapouyade en la reprise de la voirie entre la rue Jules Ferry et le chemin de Monein, ainsi qu'en la création sur 480 ml d'une voie verte de 3 m de large réservée aux piétons et aux vélos, en raccord avec les pistes existantes des rues Dantagnan et Jules Ferry. Ils consisteront sur l'intégralité du chemin de Monein, en la création d'une voirie partagée zone 30 également en enrobé.

*Retour de monsieur TOURNADE*

D'une durée prévisionnelle d'environ quatre mois, ces travaux sont estimés par les services techniques de la ville à 425 202,34 € HT, dont 255 776,31 € HT pour les cheminements cyclables (chemin de Monein et voie verte chemin de Lapouyade).

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création de cheminements doux, le conseil départemental est susceptible d'apporter son aide au financement de ces travaux. Le taux de subvention applicable est de 50% du montant HT des travaux, dans la limite d'un montant plafonné à 500 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du conseil départemental au titre de la réalisation d'aménagements cyclables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser l'opération sus-indiquée ;
- arrête le plan de financement des cheminements cyclables des chemins de Lapouyade et de Monein comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Cheminements cyclables :		Subvention du Conseil départemental	127 888,00 €
- chemin de Monein	150 826,85 €	Autofinancement	127 888,31€
- chemin de Lapouyade (voie verte)	104 949,46 €		
TOTAL HT	255 776,31 €	TOTAL HT	255 776,31 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental, et à signer tous documents afférents ;
- précise qu'il s'engage à intégrer des critères de développement durable dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

**Mme MONSEIGNE** : Merci Vincent. Une demande de subvention classique pour un cheminement cyclable. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Laurence.

**Mme PÉROU** : Ce n'est pas une question. Je me réjouis que ces travaux viennent sécuriser les abords de l'école Suzanne Lacore qui de fait, avec ce petit tronçon qui manquait, est quasiment accessible par tous ses élèves à pied ou à vélo. Ils n'ont plus qu'à.

**Mme MONSEIGNE** : Cela permettra la liaison entre la piste rue Jules Ferry et la rue Dantagnan et après, de faire le bouclage avec la zone 30 dans le centre-ville. On espère qu'il faudra rajouter des racles à vélos à l'école. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Dossier N° 40-2021 – Travaux de création de cheminements doux route de Saint-Romain-la-Virvée et chemins de Lapouyade et de Monein – Demande de dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL 2021)**  
**(Rapporteur : Vincent POUX)**

**Mme MONSEIGNE** : La parole est toujours à Vincent. Là, on a fait une communion des deux pour le DSIL

**M. POUX** : Cette fois nous sommes sur les travaux de création de cheminements doux route de Saint-Romain-la-Virvée et chemins de Lapouyade et de Monein – Demande de dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL 2021).

Depuis l'approbation de son Plan Local d'Urbanisme, la commune travaille activement à la réalisation de liaisons douces, cyclistes et piétonnes, facilitant les déplacements alternatifs.

Afin d'encourager les mobilités douces et sécuriser les déplacements, la commune souhaite créer un cheminement protégé le long de la route départementale de Saint-Romain (D137E7). L'aménagement envisagé permettra de relier sur un trottoir d'1,50 m de large, les quartiers de Calonge et de Bois Milon à la gare SNCF et au centre-ville. Il permettra également de sécuriser les déplacements des lycéens du lycée Saint André Sainte Marie entre ce dernier et le centre-ville. Ce cheminement sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il est également envisagé de procéder au réaménagement des chemins de Lapouyade et de Monein afin de créer une continuité cyclable entre le centre-ville, la rue Dantagnan, et la rue Jules Ferry jusqu'au collège La Garosse. Ces travaux consisteront chemin de Lapouyade en la reprise de la voirie entre la rue Jules Ferry et le chemin de Monein, ainsi qu'en la création sur 480 ml d'une voie verte de 3 m de large réservée aux piétons et aux vélos, en raccord avec les pistes existantes des rues Dantagnan et Jules Ferry. Ils consisteront sur l'intégralité du chemin de Monein, en la création d'une voirie partagée zone 30 également en enrobé.

Le montant total de l'opération est estimé à 568 004,12 € HT, dont 398 578,09 € de cheminements doux (chemin de Monein, voie verte chemin de Lapouyade, et cheminement sécurisé route de Saint-Romain-la-Virvée).

La commune peut solliciter une demande de subvention au titre du volet « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » de la dotation de soutien à l'investissement local, reconduite cette année par la loi de finances pour 2021 et codifiée à l'article L2334-42 du CGCT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une dotation de soutien à l'investissement local au titre de la création de cheminements doux route de Saint-Romain-la-Virvée, et chemins de Lapouyade et de Monein.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser les travaux de cheminements doux route de Saint-Romain-la-Virvée, et chemins de Lapouyade et de Monein ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget primitif 2021 ;
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de création de cheminements doux :		Subvention DSIL	318 862,00 €
- chemin de Lapouyade	104 949,46 €	Autofinancement	79 716,09 €
- chemin de Monein	150 826,85 €		
- Route de Saint-Romain-la-Virvée	142 801,78 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>398 578,09 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>398 578,09 €</b>

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès de la sous-préfecture de Blaye un dossier de demande de subvention de dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre des travaux de création de cheminements doux route de Saint-Romain-la-Virvée, et chemins de Lapouyade et de Monein ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

**Mme MONSEIGNE** : Merci. Cette fois, il s'agit de solliciter le DSIL sur les deux opérations. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, donc je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<b>Dossier N° 41–2021 – Extension des vestiaires de la plaine des sports L. RICCI – Demande de subvention – Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL 2021) (Rapporteur : Marie-Claire BORRELLY)</b>
--

**Mme MONSEIGNE** : Pour le dossier n° 41, en l'absence de Mickaël COURSEAU, je vais demander à Marie-Claire BORRELLY de présenter la demande de subvention pour l'extension des vestiaires de la plaine des sports.

Ouvertes au public en 2012, les installations de la plaine des sports Laurent Ricci sont aujourd'hui très utilisées par les clubs associatifs de football, de rugby, d'athlétisme, de pétanque, de VTT et de skate-park.

La croissance démographique de la commune associée à la féminisation dans le sport et la qualité du travail associatif sont à l'origine de demandes de locaux supplémentaires. Face à ce constat et dans un souci constant d'encourager la pratique sportive, il est apparu opportun d'envisager des travaux d'extension des installations existantes.

Par marché du 8 mars 2019, le groupement DIID Architectes/INTECH a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Celui-ci estime le coût de cette extension, comprenant notamment 4 vestiaires, des douches, des sanitaires, des locaux techniques et de rangement ainsi qu'un préau, à 499 500 € HT.

La commune peut solliciter une dotation de soutien à l'investissement local, au titre de la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre des travaux d'extension des vestiaires de la Plaine des sports Laurent Ricci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
<b>Travaux d'extension des vestiaires de la Plaine des Sports Laurent Ricci</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gros œuvre</li> <li>○ Charpente</li> <li>○ Couverture/Etanchéité</li> <li>○ Façades/bardage</li> <li>○ Menuiseries extérieures</li> <li>○ Menuiseries intérieures</li> <li>○ Carrelage</li> <li>○ Peinture</li> <li>○ Electricité</li> <li>○ CVC-plomberie-sanitaires</li> <li>○ VRD terrassement</li> </ul>	129 500 €	Conseil départemental  DSIL  Autofinancement	19 200 €
	16 000 €		380 400 €
	23 000 €		
	62 000 €		
	29 500 €		
	21 500 €		
	25 500 €		
	6 500 €		
	27 500 €		
	105 000 €		
53 500 €			
<b>Total HT</b>	<b>499 500 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>499 500€</b>

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Sous-préfecture de Blaye au titre de la dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre des travaux d'extension des vestiaires de la Plaine des Sports Laurent Ricci ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

**Mme BORRELLY** : Depuis 2012, les installations de la plaine des sports Laurent RICCI ont connu un certain succès et sont très utilisées par les clubs associatifs, avec entre autres la féminisation dans le sport. Il est apparu opportun d'envisager des travaux d'extension des installations existantes, notamment les vestiaires. Le groupe qui a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre en 2019 a estimé le coût de cette extension, comprenant notamment quatre vestiaires, des douches, des sanitaires, des locaux techniques et de rangement ainsi qu'un préau, à un montant de 499 500 euros HT. La commune peut bénéficier d'une dotation de soutien à l'investissement local au titre de la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Il est proposé un plan de financement de 499 500 euros avec des travaux qui sont financés en partie par le conseil départemental à 19 200 euros, par le DSIL à 380 400 euros, et en autofinancement à 99 900 euros.

**Mme MONSEIGNE** : Merci Marie-Claire. On a essayé de faire financer une bonne partie de ces travaux d'extension de la plaine des Sports pour favoriser la pratique féminine, en tout cas la féminisation de la pratique sportive en équipe pour des montants de travaux de presque 500 000 euros.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, monsieur FAMEL.

**M. FAMEL** : On se félicite de l'extension et de la féminisation des équipes sportives de Saint-André. Il aurait peut-être été utile à toutes fins de connaissance des uns et des autres d'avoir le ratio coût/surface de manière à ce que l'on puisse jauger de l'investissement au mètre carré.

**Mme MONSEIGNE** : Je ne me rappelle plus la surface et Mickaël n'est pas là, pourtant j'ai vu les plans. Mickaël CHAMARD n'est pas là non plus. On vous les donnera. On a réduit la voilure au minimum, puisqu'on s'est contenté de retenir l'augmentation du nombre de vestiaires et de sanitaires. On a supprimé les exigences des fédérations qui parfois veulent des locaux spéciaux pour leurs arbitres, ou pour un certain nombre de cadres des fédérations qui viennent. On s'en est tenu uniquement aux vestiaires et aux locaux de stockage, plus un préau. La surface, je ne veux pas dire de bêtises, parce que je ne sais plus de mémoire.

**M. FAMEL** : Pour la bonne compréhension de toutes et tous, pour qu'il n'y ait pas de maîtrise, mon propos n'est pas de savoir si c'est au – *inaudible* – ou pas, ce n'est pas le sujet. Mon propos est de savoir... effectivement un jour peut-être que la plaine des Sports sera rétrocédée à la communauté de communes – dans le cadre des bons échanges entre les différentes collectivités, de connaître un ratio qui nous permettrait de définir notre quote-part.

**Mme MONSEIGNE** : Le ratio, on l'a, puisque quand on a annoncé le dossier de maîtrise d'œuvre, il y avait un prix au mètre carré. Je ne pourrai pas vous le donner aujourd'hui, parce que je ne m'en rappelle plus. Comme le dit madame ALAPHILIPPE, on était sur une estimation. Quand les marchés vont être notifiés, en tout cas quand on va ouvrir les enveloppes, on aura une idée plus précise des coûts au mètre carré. J'espère que l'on aura de bonnes surprises, pas comme pour les écoles par exemple où le montant des prix avait sacrément augmenté. On vous le donnera à l'ouverture. Vous siégez à la commission d'appel d'offres. Je pense qu'on pourra avoir l'information à ce moment-là.

Sur ce dossier, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Dossier N° 42–2021 – Acquisition des parcelles cadastrées section AK n° 389 et AK n° 29p – Allée des Pins**

**(Rapporteur : Stéphane PINSTON)**

Le 9 décembre 2019, le conseil municipal a approuvé l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles pour une contenance totale de 3 403 m<sup>2</sup> afin de réaliser des travaux de réaménagement de l'allée des Pins.

Afin de corriger une erreur matérielle et de faciliter le projet, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 389 d'une surface de 93 m<sup>2</sup>, ainsi que de la partie « a » de la parcelle AK 29 d'une surface de 87 m<sup>2</sup> conformément à la modification du parcellaire cadastral transmis par le cabinet de géomètres OGEO. Ces deux parcelles constituent une infime partie de l'allée des pins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir les parcelles susmentionnées, d'une contenance totale de 180 m<sup>2</sup> ;
- dit que ces acquisitions interviennent à l'euro symbolique ;
- approuve la prise en charge des frais inhérents à ces acquisitions par la commune ;
- désigne la SCP Jean-Bernard Jaulin Maître Bouzonie, 1 Rue Franklin à Bordeaux (33000), comme notaire dans cette affaire ;
- autorise madame le maire à signer les actes authentiques de transfert de propriété correspondants ainsi que toutes les pièces et documents y afférents.

**Mme MONSEIGNE** : On a deux dossiers sur des acquisitions de parcelles. Je vais donc laisser la parole à Stéphane PINSTON.

**M. PINSTON** : Merci madame le maire. Il s'agit du dossier n° 42, pour l'acquisition de deux parcelles cadastrées allée des Pins et qui ont pour objet de réaliser des travaux de réaménagement de l'allée des Pins ainsi que des morceaux qui manquaient. Vous voyez à l'écran, c'est la zone qui a été taguée, bombée en rouge au centre. Vous pouvez apercevoir ce que l'on va acquérir pour l'euro symbolique. Ce sont deux parcelles, la première qui a une surface de 93 m<sup>2</sup> et la seconde 87 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 180 m<sup>2</sup>. Il vous est demandé d'autoriser madame le maire à signer les actes authentiques de transfert de propriété correspondant ainsi que toutes les pièces dûment déclarées.

**Mme MONSEIGNE** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, monsieur FAMEL.

**M. FAMEL** : Oui, madame le maire. On souhaiterait savoir quels sont les coûts des frais d'actes notariés.

**Mme MONSEIGNE** : Je vais poser la question. Je ne sais pas. Est-ce qu'on sait ? Non. À mon avis, cela ne doit pas être énorme. On pourra vous le dire, parce qu'il y a un certain nombre de cessions qui vont passer. On vérifiera au moment des actes. La question est notée et quand on aura la réponse, on vous la transmettra.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Dossier N° 43–2021 – Acquisition des parcelles cadastrées section C n° 540, 541, 542, 543, 544, 545, 568, 569, 2344, 2897, 2900, 2902, 2904, 521, 529, 530, 531, 532, 539 – Bois de Lafont**

**(Rapporteur : Stéphane PINSTON)**

Madame Annie Capbedos, Monsieur Denis Albarado, Monsieur Francis Albarado et Monsieur Jean-Luc Albarado sont copropriétaires des parcelles cadastrées section C n° 540, 541, 542, 543, 544, 545, 568, 569, 2344, 2897, 2900, 2902, 2904, 521, 529, 530, 531, 532, 539 situées Bois de Lafont.

La commune, engagée dans une politique de préservation de l'environnement et notamment des zones forestières, souhaite acquérir ces parcelles afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel de la ville.

Par courriers, en février 2021, les co-proprétaires des parcelles susvisées ont accepté de céder à la commune ces parcelles cadastrées pour une superficie totale de 35 134 m<sup>2</sup>.

Suite à différents échanges, la commune et les vendeurs se sont entendus sur un prix de vente à 100 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées section C n° 540, 541, 542, 543, 544, 545, 568, 569, 2344, 2897, 2900, 2902, 2904, 521, 529, 530, 531, 532, 539 situées Bois de Lafont pour une superficie totale de 35 134 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées section C n° 540, 541, 542, 543, 544, 545, 568, 569, 2344, 2897, 2900, 2902, 2904, 521, 529, 530, 531, 532, 539 ;
- dit que le montant de cette acquisition est fixé à 100 000 € ;
- désigne la SCP Jean-Bernard Jaulin et Jean-Charles Bouzonie 1 rue Franklin 33000 Bordeaux comme notaire dans cette affaire ;
- autorise madame le maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant ainsi que toutes les pièces et tous documents y afférents.

**Mme MONSEIGNE** : la parole est toujours à Stéphane PINSTON.

**M. PINSTON** : Merci madame le maire. Il s'agit du dossier 43 pour l'acquisition de 19 parcelles qui se trouvent sur le lieu-dit Bois de Lafont. Vous voyez apparaître, ce sont les zones en vert qui ont été matérialisées sur le plan. Il s'agit de zones taguées dans le PLU en NH1. Ce sont des zones naturelles dites sensibles. Il y a deux intérêts à cette acquisition de 35 134 m<sup>2</sup>, pour un prix de vente de 100 000 euros. C'est de préserver ces zones naturelles et de commencer à constituer un ensemble assez important au niveau des espaces naturels que l'on pourra préserver pour qu'ils soient dans le domaine de la mairie et d'éviter des constructions anarchiques et illégales dans certains quartiers de la ville où malheureusement, on a pu vivre cela il y a quelques années. C'est plutôt un choix qui semble judicieux d'acquérir ces 19 parcelles.

**Mme MONSEIGNE** : Merci. Juste pour préciser, ce sont des espaces boisés classés pour l'essentiel. Oui, monsieur CHARRIER.

**M. CHARRIER** : Est-ce que, sur ces parcelles-là, on a déjà des débuts de tentatives de constructions anarchiques comme vous en faisiez référence ou pas du tout, à aujourd'hui ?

**Mme MONSEIGNE** : Sur les espaces boisés classés, on a fait l'expérience de zones boisées classées où, un dimanche matin, tous les bois ont été coupés. Il n'y a pas forcément eu d'installations, ils n'ont pas forcément été jusqu'au bout, mais en tout cas les bois étaient coupés. Là, on savait par un des voisins que les propriétaires, une fratrie, en tout cas les héritiers, la famille historique propriétaire de toutes ces parcelles était vendeuse. C'était un peu de rififi chez les frères et sœurs mais qui voulaient vendre. L'idée, à partir du moment où ils voulaient vendre, c'était de pouvoir les acheter avant que demain, ils puissent être achetés par quelqu'un qui aurait fait des coupes de bois pour construire et pour le vendre. Aujourd'hui, il y a des coupes sauvages pour vendre du bois. C'est ce qui s'est passé. On a acheté à l'amiable les terrains à la famille. Au départ, ils voulaient vendre que la première partie, donc la partie en vert la plus allongée. Ensuite, dans la discussion, ils nous ont dit qu'ils étaient propriétaires d'autres parcelles et on leur a demandé s'ils voulaient bien nous vendre tout. Ils ont accepté. Cela a mis un peu de temps, le temps de mettre tout le monde d'accord. Là, il n'y avait pas de menace réelle, mais comme les propriétaires voulaient vendre, on a préféré faire une proposition avant que les bois soient coupés. Il n'y a pas beaucoup d'espaces boisés classés à Saint-André-de-Cubzac. Ils sont presque tous dans ce grand quartier de Cabarieu/Reden. Dans le passé, on avait quand même plein de coupes qui ne sont pas très bonnes pour la qualité de ces zones rurales.

**M. CHARRIER** : Du coup, par rapport à cette acquisition, quelles sont les mises en place que vous allez faire pour éviter les coupes, puisqu'un bois, par définition, ce n'est pas forcément un espace qui est clôturé. Même s'il appartient à la commune ou à quelqu'un d'autre, une personne malveillante et mal attentionnée, personne ne l'empêchera de venir sur le bois et de le couper. La démarche est louable, loin de là cette idée, mais je voulais savoir cela. Sur les autres espaces boisés classés, est-ce que vous avez vocation, ou est-ce que vous avez déjà utilisé le L130-5 du code de l'urbanisme qui permet à la collectivité de demander et de prendre en charge une partie de l'entretien même si la mairie, ou la collectivité de manière générale, n'est pas propriétaire des lieux ?

**Mme MONSEIGNE** : À ma connaissance, on n'a pas de forêt municipale ou communale. Les gens, quand ils coupent, ils coupent chez eux. Ils coupent rarement chez les autres. Ces bois, pour celui que l'on a déjà acquis, on le fait entretenir par une association d'insertion qui vient nettoyer pour qu'on ne laisse pas penser que c'est un bois abandonné. Il est entretenu. On l'espère, c'est ce que l'on fera avec ceux-là. L'idée n'est pas du tout de les aménager. C'est de laisser des espaces boisés naturels et de préserver la biodiversité. Aujourd'hui, il y a quand même des gens qui achètent des bois justement avec l'ambition de protéger la nature. Notamment, j'ai rencontré chemin de Barouilley route de Salignac quelqu'un qui avait acheté les bois. C'est son bois. Il n'habitait pas loin et il l'a acheté pour le protéger. Il y a des gens qui achètent des bois pour les protéger. Les espaces boisés classés sont repérés. Si on peut les acquérir demain, s'ils sont menacés, on le fera. Sur l'entretien, certains, on les met en demeure d'entretenir mais... Il faut savoir que les parcelles boisées de Saint-André sont très morcelées, c'est-à-dire que parfois – là, on a de la chance, parce que c'est la même famille – mais parfois il y a dix propriétaires sur 5 000 m<sup>2</sup>, donc avant qu'ils se mettent d'accord – ENEDIS coupe le long de ses lignes sans demander l'autorisation, en tout cas il fait l'entretien. Cela arrive que l'on demande, si l'on voit qu'en bord de routes, il y a des bois qui tombent sur la voirie ou qu'il y a des menaces. Ce n'est pas toujours suivi d'effet. C'est parfois compliqué, parce que les propriétaires n'habitent pas la commune, habitent loin, donc on le fait. Je n'ai pas vérifié, mais ce n'est pas très souvent quand même.

**M. CHARRIER** : Merci.

**Mme MONSEIGNE** : Oui, monsieur PINSTON.

**M. PINSTON** : Pour répondre à votre question, actuellement on travaille au niveau des services de l'urbanisme, pour mettre en place ce qui a été mis en place avec le Département sur d'autres communes, sur un contrat que l'on appelle ORE, un contrat d'obligations réelles environnementales qui nous



permettrait avec des particuliers de signer un contrat pour une durée sur plusieurs décennies pour classer ce que l'on appelle des jardins remarquables qui pourraient être des réserves de biodiversité. Aujourd'hui, l'État est forcément un acteur prépondérant de par la superficie des forêts, mais on se rend compte que des « petits jardins » et une accumulation de « petits jardins » peuvent être des niches et des réserves de biodiversité. On travaille sur ce projet-là pour répondre à votre question sur l'article que vous citiez tout à l'heure du code de l'urbanisme. On en parlera lors de la prochaine commission urbanisme. On est en train de rencontrer les services de l'État pour la fin du mois d'avril pour savoir comment on peut mettre en place cette démarche, la communiquer auprès de la population, parce qu'il faut que les gens adhèrent et aient une démarche volontaire dans ce sens et que nous, on puisse les accompagner juridiquement pour qu'ils se disent qu'après eux, leur jardin pourra perdurer et ne pas finir entre les mains d'un lotisseur ou autre, sans qu'il appartienne pour autant à la collectivité.

**M. CHARRIER** : Merci pour ces précisions.

**Mme MONSEIGNE** : Merci pour ces précisions. Sur l'acquisition des parcelles du Bois de Lafont, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<b>Dossier N° 44–2021 – Raccordement de la ZAC de Bois Milon – Convention de servitudes ENEDIS (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)</b>
---

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le secteur de la ZAC de Bois Milon, la pose d'une canalisation souterraine est nécessaire.

Ainsi, il convient d'autoriser Enedis à intervenir sur la parcelle communale AR 67 afin de permettre la création d'une canalisation électrique souterraine Haute Tension (HTA) et de lui concéder un droit de servitude, selon les modalités de la convention jointe.

Cette convention est conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'accepter la constitution d'une convention de servitudes à intervenir avec Enedis concernant la parcelle cadastrée AR 67 ; dans le cadre de la pose d'une canalisation électrique souterraine, conformément au plan cadastral ci-joint ;
- d'autoriser madame le maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

**Mme MONSEIGNE** : Dossier relatif au raccordement de la ZAC de Bois Milon. C'est une délibération assez simple que je vais vous présenter. Il s'agit d'autoriser ENEDIS à enfouir une ligne à haute tension, passer une canalisation souterraine sous le parking en calcaire, le parking secondaire pour les usagers de la SNCF, qui permettra de sécuriser l'accès au réseau d'alimentation qui dessert la ZAC de Bois Milon. Il y a un certain nombre de marquages que vous avez pu voir. Vous avez la convention de servitude avec ENEDIS sur cette parcelle AR67, avec une convention de servitude classique. On est sur un parking donc c'est moins compliqué. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<b>Dossier N° 45–2021 – Motion pour la défense du secteur énergétique (Rapporteur : Nicolas TELLIER)</b>
--

**Mme MONSEIGNE** : On arrive à la dernière délibération, enfin c'est une motion. Je vais laisser au premier adjoint, Nicolas TELLIER, le soin de vous la présenter. C'est une motion qui sera présentée aussi au conseil communautaire mercredi soir.

**Projet Hercule : les citoyens-consommateurs d'énergie et la qualité des Services Publics de distribution d'électricité ne doivent pas être sacrifiés**

**Le 13 janvier 2021 était la date du 76eme anniversaire du dépôt de la loi de Nationalisation de l'électricité et du gaz par la création d'EDF et GDF.**

En matière de politique énergétique, ce choix stratégique de la France, au-delà de relever le pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a largement fait ses preuves. Les décisions politiques idéologiques prises à partir de la fin des années 1990, tant au niveau européen qu'au niveau national, n'ont eu de cesse d'affaiblir d'année en année un système qui permet de répondre aux besoins des usagers et de la Nation. Le secteur énergétique français a ainsi été jeté aux mains du marché, avec comme conséquence :

- Une augmentation des tarifs,
- Une augmentation de la précarité énergétique, plus de 13 millions de personnes aujourd'hui soit plus de 10% des foyers ayant une incidence directe sur les finances des collectivités,
- Un dumping social, souffrance au travail, désorganisation des collectifs de travail, suppressions d'emplois et l'externalisation massive d'activités vers la sous-traitance.

L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous. Pourtant, des négociations autour d'un projet de découpage d'EDF baptisé Hercule, qui visent à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale, sont menées dans la plus grande opacité entre l'Élysée et la Commission européenne.

Ce projet prévoit de scinder EDF en trois entités : une entreprise publique (EDF bleu) pour les centrales nucléaires et le thermique, une autre (EDF vert) cotée en Bourse pour la distribution d'électricité, les énergies renouvelables et le commerce et une troisième (EDF azur) qui contiendrait les barrages hydroélectriques, dont les concessions seraient remises en concurrence, potentiellement sans qu'EDF ne puisse se porter candidat à sa propre succession.

Cette manœuvre représente un risque majeur pour la souveraineté énergétique de notre pays. Ce serait la dernière étape de la trajectoire de libéralisation du secteur de l'énergie.

L'avenir énergétique du pays est intimement lié à celui d'EDF ! Il paraît alors indispensable que son avenir et sa mobilisation au service de ces enjeux majeurs pour la nation, fassent l'objet d'un véritable débat social et démocratique.

Comme l'avait écrit Marcel Paul, le Ministre à l'origine d'EDF/GDF, au lendemain de sa création : « Je vous demande de ne jamais oublier que vous avez en charge un instrument fondamental de la vie du Pays. Que votre dignité, comme l'intérêt national vous font un devoir impérieux de continuer à défendre, sans jamais faillir, le Service Public de l'électricité et du gaz, propriété de la Nation, contre les représentants du grand capital, industriel et bancaire, dont le seul objectif est d'asservir encore plus le pays à leurs insatiables besoins de domination et de profits... »

Aussi, le conseil municipal de Saint-André-de-Cubzac demande au Gouvernement :

- L'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique et ses moyens d'investissement au service de la Nation.
- De faire le choix d'un véritable projet de société, par un véritable Service Public de l'Énergie, dont la gouvernance doit inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour une réponse aux besoins des usagers, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays pérenne et pour une véritable solidarité énergétique.

**M. TELLIER** : Merci, madame le maire. En effet, comme vous l'avez indiqué, c'est une motion qui sera rédigée à peu près dans des termes similaires à la communauté de communes. C'est d'ailleurs un collectif

de syndicats qui nous a interpellés à la communauté de communes. Et pour vous dire, c'est un sujet qui m'interpelle, que je connaissais, mais que je survolais, et je crois qu'on a été beaucoup à apprendre de ce projet. Je crois que même aujourd'hui - je vous ai énuméré très succinctement le sujet en question - vous serez, tout comme de nombreux citoyens, interpellés. Cette motion a vocation à interpeller la population. C'est déjà ce qui est fait. Il y a eu des manifestations mardi dans de nombreux sites. Il y a eu une manifestation sur le site du Blayais et certains conseillers municipaux ici étaient présents, une action qui se veut être trans-partisane. Pour preuve, cela dépasse les clivages politiques. Cette motion, c'est montrer en tant qu'élus notre soutien à un service public de l'énergie et en dernier lieu bien sûr avoir une accessibilité en termes de prix à l'énergie, tant qu'en tant que citoyens, mais en tant aussi que collectivité territoriale. On traverse une période difficile budgétairement, donc arriver à des prix raisonnables en termes d'accès à l'énergie... je prendrais l'exemple du Texas où vous verrez qu'il y a eu 10 000 % d'augmentation, parce que cette énergie était libéralisée et que du coup, surconsommation face à une grande vague de froid, augmentation de plus de 10 000 %. On n'aurait plus la main sur la tarification de l'énergie. Comme je viens de vous énumérer pas mal le sujet, je vais prendre les points les plus importants de la motion. L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle est bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous. Pourtant, des négociations autour d'un projet de découpage d'EDF baptisé Hercule qui visent à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale, sont menées dans la plus grande opacité entre l'Élysée et la Commission européenne.

Ce projet prévoit de scinder EDF en trois entités : une entreprise publique (EDF bleu) pour les centrales nucléaires et le thermique, une autre (EDF vert) cotée en Bourse pour la distribution d'électricité, les énergies renouvelables et le commerce et une troisième (EDF azur) qui contiendrait les barrages hydroélectriques, dont les concessions seraient remises en concurrence, potentiellement sans qu'EDF ne puisse se porter candidat à sa propre succession. C'est quand même un comble. Vous l'aurez compris là, tout ce qui coûte de l'argent, c'est nationalisé, et tout ce qui rapporte et qui est profitable, on le privatise.

Cette manœuvre représente un risque majeur pour la souveraineté énergétique de notre pays. Ce serait la dernière étape de la trajectoire de libéralisation du secteur de l'énergie.

L'avenir énergétique du pays est intimement lié à celui d'EDF. Il paraît alors indispensable que son avenir et sa mobilisation au service de ces enjeux majeurs pour la nation fassent l'objet d'un véritable débat social et démocratique. Parce que c'est cela le souci. Déjà, on n'est pas informés, alors vous vous doutez bien que derrière, il n'y a pas de débat. Suite à de nombreuses actions, il y a quand même eu une délégation de représentants syndicaux et politiques qui a été reçue, mais il n'y a pas eu de grandes avancées. On fait référence à Marcel Paul qui, comme vous le savez, est à l'origine de la loi de nationalisation des énergies, à savoir EDF et GDF. Il disait au lendemain de la création d'EDF et GDF : « Je vous demande de ne jamais oublier que vous avez en charge un instrument fondamental de la vie du Pays. Que votre dignité, comme l'intérêt national vous font un devoir impérieux de continuer à défendre, sans jamais faillir, le Service public de l'électricité et du gaz, propriété de la Nation, contre les représentants du grand capital, industriel et bancaire, dont le seul objectif est d'asservir encore plus le pays à leurs insatiables besoins de domination et de profits. » Pour rappel ce moment de la guerre où on allait poser ces garde-fous qu'on est en train de détricoter.

Aussi, le conseil municipal de Saint-André-de-Cubzac demande au Gouvernement :

- L'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique et ses moyens d'investissement au service de la Nation ;
- De faire le choix d'un véritable projet de société, par un véritable Service public de l'Énergie, dont la gouvernance doit inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour une réponse aux besoins des usagers, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays pérenne et pour une véritable solidarité énergétique.

S'il y a des remarques ou des questions. Monsieur FAMEL.

**M. FAMEL** : Merci. Nous allons nous abstenir. On va vous expliquer pourquoi on s'abstient, même si sur le fond nous sommes d'accord, mais on a une position dogmatique. Tout d'abord, on se réjouit que l'azur et le bleu restent 100 % publics. Là, on est un petit peu en divergence. Vous nous dites que les barrages hydroélectriques seront privatisés. J'ai lu un article du Monde. Alors ce n'est pas le président, ce n'est que le directeur général d'EDF, mais qui dit que cela serait une entreprise 100 % publique en ce qui concerne les barrages hydroélectriques. Effectivement, la question que l'on se pose, ce qui nous fait ne pas voter mais de nous abstenir, c'est comment financer cette sortie du nucléaire et la prise de possession et de dotation d'énergies renouvelables. Il y a deux éléments. Ou on accepte, me semble-t-il, d'augmenter le coût de l'électricité actuellement pour pouvoir financer, ou on ouvre d'une certaine mesure les capitaux de manière à accélérer ce processus. Malheureusement, on n'a pas ces éléments. Le débat a lieu. Malheureusement, il n'est pas chez nous. Il est à l'Assemblée nationale, il est au Sénat, mais je n'ai aucun doute que les uns et les autres vous aviez ces renseignements pour que vous puissiez avoir ces éléments. Mais reste la vraie question, c'est comment se sortir de ces énergies ? Je n'ai rien contre le nucléaire, je n'ai rien pour. Aujourd'hui, je ne sais pas comment on peut s'en sortir, mais si effectivement nous pouvions avoir une augmentation du capital – peut-être que la solution est l'augmentation du coût de l'électricité, mais qu'on se le dise et dans ce cas on contribuerait tous peut-être demain à avoir un coût de l'énergie qui, je le rappelle, est le moins cher en Europe.

**M. TELLIER** : Si je peux me permettre, c'est bien le contraire qui se passe. Ici on va privatiser EDF sur la partie verte qui est la plus rentable, l'EDF bleu ou l'EDF Azur... parce que je ne sais plus entre les deux, l'EDF bleu les centrales – là en effet, on n'aura plus de financement, parce que tout partira dans le privé. La seule partie qui est rentable chez EDF, c'est la partie verte, sauf que là, on va s'en dispenser, on va le lâcher aux privés.

**M. FAMEL** : On lit les mêmes textes, mais on n'a pas la même interprétation. Je suis navré. Sur le bleu, c'est l'entité publique qui restera publique. On continue à être dans le cas de figure dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Le vert, je reviens sur mes propos, c'est la solution d'avenir, à savoir si on la finance en autonomie complète ou en partenariat et si c'est un partenariat, à quel pourcentage et si on reste maître de cette énergie verte. C'est quand même important. J'ai entendu pas mal de fois le contraire – pas dans cette assemblée – EDF azur resterait 100 % publique, ce qui est quand même important, parce que l'hydroélectrique a une part non négligeable de la production.

**Mme MONSEIGNE** : Juste pour revenir sur les propos de Nicolas TELLIER, les centrales et le démantèlement des centrales, cela reste public. Par contre, le renouvellement de l'énergie, cela se partage, en tout cas c'est versé à la concurrence et au marché. On va sortir du nucléaire, puisque de toute façon c'est dans l'engagement de l'État, mais on ne sait pas quand, mais à notre charge. Comme le disait Nicolas, le nucléaire, cela reste public, parce que ce n'est pas forcément l'avenir. Par contre, ce qui est l'avenir, cela se privatise. Cela pose un problème que l'avenir soit privatisé et que le passé reste public.

**M. FAMEL** : C'est vous qui parlez de privatisation. À moins que j'aie mal compris, mais on ne parle pas forcément d'une privatisation à 100 %. On parle d'une capitalisation qui pourrait être mixte. J'entends, sur les centrales nucléaires, on a choisi, enfin l'État a choisi de façon unilatérale de démarrer la centrale nucléaire du temps du Général de Gaulle. Aujourd'hui, on en paye les conséquences, mais c'est quand même nous, et seulement nous, qui avons décidé de mettre du nucléaire. On ne peut pas demander aux autres de payer nos erreurs, si tant est que cela en soit une.

**Mme MONSEIGNE** : Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette question ? En tout cas, c'est une question majeure et c'est bien dommage que, alors que sur de grands sujets, en principe, il doit y avoir un débat public, celui-ci échappe justement au débat public. On fait des débats publics dès qu'il faut construire un bout de route ou un rond-point à un endroit et sur la question de l'avenir énergétique, il n'y a pas de débat public. Je pense que c'est déjà la première chose qu'il faut obtenir. Je laisse la parole à monsieur GUILLAUD qui l'a demandée.

**M. GUILLAUD** : Oui, je voudrais apporter deux remarques. La première remarque, c'est que la privatisation d'EDF est inscrite dans les gènes de l'Europe. On a obtenu dans les années 90 de retarder la privatisation totale d'EDF. Je vous rappelle, et c'est toujours prévu, l'Europe demande qu'EDF soit entièrement privatisée. Il y a un débat de fond. Ce n'est pas simplement un débat franco-français. C'est aussi un débat avec l'Europe. Il faudrait savoir si l'Europe est d'accord pour que l'on continue cette exception française d'avoir une société qui a le quasi-monopole sur l'énergie.

Je suis favorable à la motion, cela va de soi, mais je dis attention, il ne faut pas se tromper non plus de débat et d'adversaire.

En ce qui concerne le nucléaire, en tant que membre de la CLIN, je ne peux pas dire si je suis pour ou si je suis contre. En tout cas, je remarque une chose, c'est que la décision a été prise, comme vous l'avez dit, à un moment donné, par le gouvernement, peut-être par le Général de Gaulle – mais lui c'était surtout pour des problèmes militaires – et on s'en est bien accommodé parce qu'on a réussi à faire financer toutes les centrales nucléaires à la fois par les Français, par des emprunts et on a réussi aussi à obtenir une électricité pas chère. À une époque, c'était même une électricité qui coûtait trois fois moins cher que la moyenne européenne. Il va de soi que l'électricité va coûter plus cher. En ce qui concerne l'avenir de l'énergie renouvelable, évidemment, tout le monde dit l'énergie renouvelable, c'est l'avenir. Oui et non. Non, parce qu'on commence à s'apercevoir qu'il y a des freins un peu partout et que le coût est exorbitant. En plus, géopolitiquement, ce n'est pas une bonne solution, parce qu'on se rend compte que le fait par exemple de faire du photovoltaïque, au point de vue écologique, certains se posent la question pourquoi complètement désertifier des surfaces énormes et deuxièmement – et surtout, c'est le point important – c'est favoriser les Chinois. Finalement, la problématique de l'énergie est beaucoup plus compliquée que la simple capitalisation d'EDF. En tout cas, je suis tout à fait favorable à signer cette convention, parce que je suis contre le fait de transmettre au privé, comme on l'a fait pour les autoroutes, la maîtrise de l'énergie. C'est inadmissible.

**Mme MONSEIGNE** : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose de soumettre cette motion au conseil municipal. Qui vote contre cette motion ? Qui s'abstient sur la motion ? 5. Elle sera présentée, adossée à notre conseil municipal et on aura un vote aussi mercredi soir en conseil communautaire.

La motion pour la défense du secteur énergétique mise aux voix est adoptée par 28 voix pour et 5 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN, MM. FAMEL, CHARRIER).

## **Décisions du maire**

**(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 39 en date du 19 février 2021 de reconduire l'accord-cadre relatif l'achat de fournitures courantes pour l'entretien des espaces verts et terrains de sport de la commune, notifié le 05 février 2020, à l'entreprise MEDAN SA située à EYSINES (33320), pour la première fois du 05 février 2021 au 05 février 2022.

Décision n° 40 en date du 22 février 2021 de reconduire l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de végétaux – lot n° 2 « arbres », notifié le 13 février 2020, à l'entreprise PEPINIERES LAFITTE située à MENDIONDE (64240), pour la première fois du 22 février 2021 au 22 février 2022.

Décision n° 41 en date du 24 février 2021 de reconduire l'accord-cadre relatif l'achat de fournitures courantes pour l'entretien des espaces verts et terrains de sport de la commune – lot n° 2, notifié le 16 juin 2020, à l'entreprise LA GRANDE JAUQUE située à MÉRIGNAC (33700), pour la première fois du 16 juin 2021 au 16 juin 2022.

Décision n° 42 en date du 25 février 2021 d'accepter le règlement des indemnités proposé par la société GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE située à NIORT (79044), d'un montant de 5 500 €, au titre de la garantie

« assurance automobile » afin de procéder à l'indemnisation du véhicule communal déclaré en état d'épave par l'expertise en date du 20 janvier 2021, suite à un accident de la route survenu le 08 janvier 2021.

Décision n° 43 en date du 25 février 2021 de délivrer une concession cinéraire temporaire, d'une durée de 15 ans, dans le cimetière communal. La concession n° 65517 est accordée moyennant la somme de 782,00 € pour la période allant du 25 février 2021 au 26 février 2036.

Décision n° 44 en date du 02 mars 2021 de délivrer une concession trentenaire, d'une superficie de 6,48 m2, dans le cimetière communal. La concession n° 65518 est accordée moyennant la somme de 426,00 € pour la période allant du 02 mars 2021 au 1<sup>er</sup> mars 2051.

Décision n° 62 en date du 02 mars 2021 de signer l'avenant n° 2 au marché de travaux de construction d'une passerelle piéton-cycles de franchissement des voies SNCF à Saint-André-de-Cubzac, notifié le 12 décembre 2018 à la Société BTPS ATLANTIQUE mandataire du groupement BTPS ATLANTIQUE/BERTHOLD situé à MÉRIGNAC (33704), ayant pour objet d'ajuster le prix initial du marché suite à l'accostage financier de l'opération et la prise en compte d'opérations entraînant des prix nouveaux.

- La plus-value financière liée à l'ajustement quantitatif du marché initial représente un montant de 26 084,38 € HT ;
- Les prix nouveaux représentent une plus-value de 30 496,00 € HT.

Le montant total de l'avenant n° 2 s'élève à 56 580,38 € HT, portant ainsi le montant du marché à 1 288 924,88 € HT.

Décision n° 63 en date du 02 mars 2021 de délivrer une concession trentenaire, d'une superficie de 3,78 m2, dans le cimetière communal. La concession n° 65519 est accordée moyennant la somme de 250,00 € pour la période allant du 11 mars 2021 au 10 mars 2051.

#### **Décisions concernant l'exercice du droit de préemption :**

DATE DECISION	N° DECISION	N° DIA	PARCELLE CADASTREE	OBJET DE LA DECISION
12/03/2021	45-2021	DIA 21J004	section AP numéro 81	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	46-2021	DIA 21J005	section D numéro 1807,	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	47-2021	DIA 21J006	section AB numéro 1887,	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	48-2021	DIA 21J007	section AB numéro 0660, section AB numéro 1744	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	49-2021	DIA 21J008	section AD numéro 33p	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	50-2021	DIA 21J009	section AI numéro 26p	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	51-2021	DIA 21J010	section AC numéro 191	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	52-2021	DIA 21J011	section AL numéro 0008	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	53-2021	DIA 21J012	section AC numéro 191	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	54-2021	DIA 21J013	section AH numéro 487	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	55-2021	DIA 21J014	section AH numéro 462, section AH numéro 471	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	56-2021	DIA 21J015	section AH numéro 478	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	57-2021	DIA 21J016	section AB numéro 1946, section AB numéro 717	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	58-2021	DIA 21J017	section AE numéro 66, section AE numéro 67	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	59-2021	DIA 21J018	section AK numéro 78	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	60-2021	DIA 21J019	section AM numéro 196	renonce à exercer son droit de préemption
12/03/2021	61-2021	DIA 21J020	section AI numéro 339	renonce à exercer son droit de préemption

**Mme MONSEIGNE** : Vous avez, pour communication, l'ensemble des décisions du maire depuis le dernier conseil municipal. Il n'y a pas de décisions majeures. Ce sont les attributions de marché ou des signatures d'avenants pour liquider le financement et la réalisation de la passerelle, et un certain nombre de DIA pour lesquelles on a renoncé à notre droit de préemption. Ce sont très souvent des petits terrains constructibles ou des allées. Il n'y avait pas d'enjeu majeur.

Je pense que l'ordre du jour est épuisé. Il est 19h00, donc on a respecté le temps du couvre-feu, ce qui a permis – Alain MICHAUD est parti, il a respecté l'heure – de ne pas procéder à la fin du conseil municipal à huis clos. Je ne sais pas quelle configuration nous permettra d'organiser le prochain conseil municipal.

J'espère qu'on en saura un peu plus mardi ou mercredi. Le prochain conseil municipal de toute façon sera début mai. Il n'y en a pas en avril donc on peut espérer qu'on pourra peut-être rester dans cette salle, mais sans couvre-feu, en accueillant du public et en retrouvant un horaire plus adapté à la présence de collègues qui travaillent.

En tout cas, merci de votre présence, et d'avoir pu vous adapter pour ces deux séances de conseil municipal avec des horaires avancés. Je vous souhaite une bonne soirée.

— **Séance levée à 19 heures 00** —